

Mise à jour 3 mai 2011

[http://dewalque.org/pri\\_download.php?doc\\_dl=4](http://dewalque.org/pri_download.php?doc_dl=4)

**Walrand-Joseph DEWALQUE  
(1771-1818)**

**Curé-médecin ardennais**



W. J. Dewalque  
Curé  
de Remonville



Luc de Walque  
2007

Au sujet du cachet de cire reproduit en couverture, dont Walrand Dewalque était le premier de la famille à se servir, rappelons-nous ce que notre Liber Memorialis nous disait :

Les armoiries de la famille de Walque figurent comme suit dans les lettres patentes du 23 juillet 1921 accordant concession de noblesse à François de Walque (1837-1929) :

D'argent au sautoir de gueules accompagné en chef et en pointe d'un croissant du même et accosté de deux lions au naturel, celui de dextre contourné; l'écu sommé d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules au bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : un croissant de l'écu. Devise : Virtute Crescens de gueules sur un listel d'argent.

En fait ces armoiries, comme telles, étaient celles qui étaient en usage dans la famille. Assez curieusement elles apparaissent à la fin du XVIIIème siècle au moment où les Dewalque se sont installés à Stavelot, et encore le premier que nous connaissons à les avoir utilisées est l'abbé Walrand Dewalque...

Malheureusement, aucune indication n'a été retrouvée sur l'origine des dites armoiries. L'abbé Walrand qui a laissé beaucoup de papiers ne s'intéressait ni à la généalogie, ni à l'héraldique !

Le cachet qui a servi à sceller la correspondance de l'abbé a disparu. D'après les empreintes en notre possession, il doit s'agir d'une pièce postérieure à l'Édit des Archiducs du 16 décembre 1616, car le timbre est remplacé par une tête d'ange accosté de deux ailes; d'autre part, il doit être antérieur à l'époque à laquelle les signes conventionnels imaginés par Francquart sont utilisés, car les couleurs n'y sont pas représentées selon cette méthode.

Source : *Liber Memorialis Familiae de Walque* (1964), p. 42.

*Nous sommes obligés, affectionnés et dévoués  
à cette respectable famille digne d'honneurs  
et recommandations à tous égards,  
au bon souvenir de laquelle  
je me recommande avec force  
et avec tout mon respect,  
en la priant de ne pas oublier...*

Nicolas-Joseph Frenoy  
17 octobre 1818



Walrand Dewalque  
Albert Bernard  
ont ouvert le livre du passé  
nous y avons fait notre quête  
évoquant l'âme et la vie  
d'une grande famille...

Madame Pierre Husson  
née Antoinette Molard  
Janvier 2007.



## Avant-propos

Deux jours exactement avant son décès, mon oncle André de Walque me parlait de l'étude qu'il avait faite de la vie de Walrand Dewalque, en me proposant un épais dossier de ses archives à ce sujet. Je me réjouissais déjà de pouvoir l'ouvrir avec lui et mieux comprendre les mots qu'il disait de Walrand à certaines occasions, attisant la curiosité et l'intérêt de ses auditeurs.

Malheureusement, il était retiré à notre affection le surlendemain, et je devais découvrir cela, tout seul...

C'est en été 2006 que j'ouvre donc le dossier et, bien vite, je me familiarise avec la personnalité du vieil oncle Walrand. Un personnage turbulent, c'est vrai ; attachant aussi dans son opiniâtreté. Il méritait vraiment que la famille le connaisse mieux.

Qu'ai-je découvert ? Beaucoup de lettres privées et des copies de documents officiels ; ensuite quelques études faites dans le passé. Quelques énigmes aussi !

En cela, je rends hommage tout d'abord à Albert Bernard (1864-1914), que j'appelle dans la suite le docteur Bernard, avec nombreuses références. Habitant les Ardennes françaises, il avait chez lui les archives qui lui avaient été transmises en ligne directe de l'abbé Walrand. Ces archives ont malheureusement été détruites en 1918 par les ravages de la Grande Guerre ; il en avait cependant rédigé un résumé de quelques pages dans la revue d'Ardenne et d'Argonne en 1913-14. Ces notes sont les seules traces de ce versant d'archives.

D'autre part, j'ai un aïeul, Sébastien Dewalque, c'est le frère de Walrand, qui avait l'heureux souci de conserver tout le courrier de celui-ci. Traversant quatre générations, ce courrier est arrivé jusqu'à mon grand-père Félix de Walque (1871-1961), et son fils André (1912-2006). D'une première ébauche biographique faite par Félix, une recherche beaucoup plus complète a été faite par André. Celui-ci a interrogé les autorités et archives civiles, notariales, ecclésiastiques, ... qui auraient pu compléter les connaissances ; j'en vois toutes les traces au dossier. Il a lui-même visité les lieux de résidence de Walrand, interrogeant encore tout possible souvenir. Les énigmes restant nombreuses, il en a avancé des commencements de réponses.

Enfin, tout récemment et avec beaucoup de bonheur, j'ai pu rencontrer à Paris, Madame Pierre Husson qui avait chez elle encore quelques trésors de famille, lettres et images, bien utiles.

Qu'il me soit aussi permis de remercier ici Madame Christiane Hansen-Henin pour sa compétence et son aide précieuse en recherches d'archives, notre cousin Vincent de Walque pour les notions d'histoire qu'il a complétées, et tous les cousins qui ont participé à cette édition, sans qui le vieil oncle Walrand serait toujours resté inconnu.

Intégrant tout cela, avec encore quelques petites découvertes personnelles, je souhaite pouvoir présenter aux familles française et belge ce mémoire, *afin de ne pas oublier !*

Luc de Walque  
Février 2007



## Les origines

Walrand-Joseph Dewalque est le neuvième enfant de Jean-François de Walck (1730-1799), fils de Laurent et de Marie-Françoise Filot dite Henrotte, huissier des Seigneurs du Conseil provincial de Stavelot, bourgeois dudit lieu, et d'Anne-Barbe Deforges (1734-1794), fille de Sébastien et de Marie Dolembreux, qui se sont mariés à Stavelot en 1755. Ils eurent au total onze enfants ; nous en retrouvons six à l'âge adulte.

Jean-François de Walck avait hérité d'une partie des biens de famille à Reharmont, hameau de la commune de Lierneux, sur les hauteurs de Trois-Ponts ; il y avait un bâtiment et environ 6 hectares de pâtures et cultures. Il les a quittés dès son mariage avec Anne-Barbe. Le couple s'est établi à Stavelot, dans une maison au Marché, actuellement place Saint-Remacle, un héritage vraisemblablement d'Anne-Barbe qui était Stavelotaine ; tous leurs enfants sont baptisés à Stavelot.

Citons rapidement les enfants de ce couple arrivés à l'âge adulte, car dans la suite ils auront chacun leur importance :

1. Mathieu (1762-1814) qui épouse Marie-Françoise Laloire, dont une fille Marie-Catherine, mariée sans enfants, et un fils Mathieu-Joseph qui étudiait le latin en 1806, mais dont on perd la trace ; on en reparlera plus tard, non sans questions !

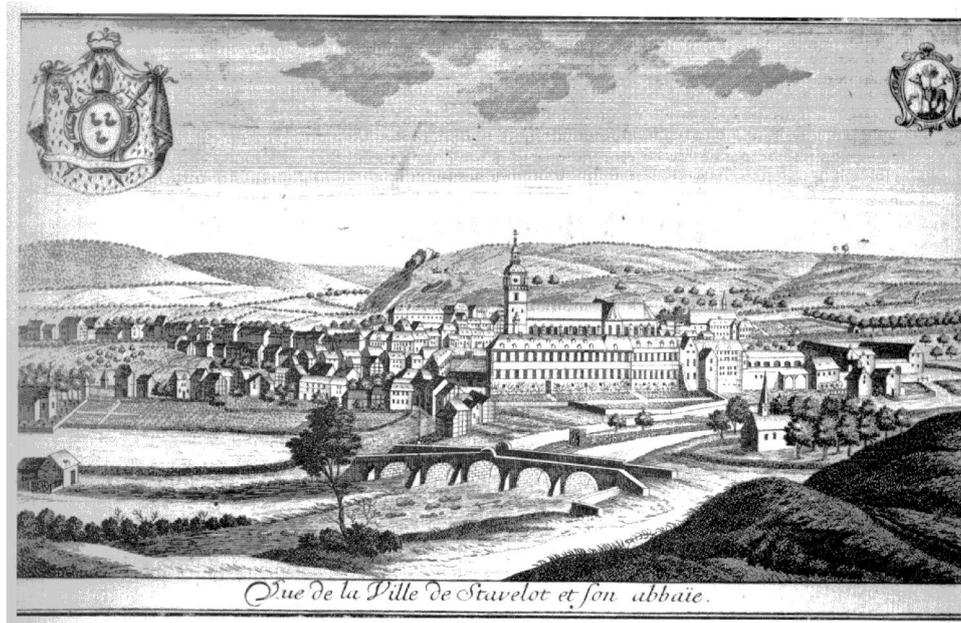
2. Pierre (1764-1844) qui épouse Marie-Catherine Denis, dont un fils Philippe, soldat de l'armée napoléonienne, décédé en Autriche à 20 ans, une fille Joséphine, épouse J.-F. Dumont, avec descendance, et un fils Laurent qui a épousé Anne-Marie Simonis, sans enfants.

3. Marie-Barbe (1766-ca 1790) qui épouse Jean-François Delheusy, dont un fils et deux filles, sans descendances connues.

4. Sébastien (1769-1836) qui épouse Jeanne Bonnelance, et s'établit dans une petite maison de la rue du Bas-Rivage à Stavelot, tout près du pont sur l'Amblève ; ils n'eurent qu'un seul fils, Jean-François, l'auteur de tous les membres de notre Association Familiale qui sont actuellement plus de mille, sans compter les alliés ! À en croire l'abondant courrier que Sébastien a reçu de son frère Walrand et qu'il a précieusement conservé et transmis jusqu'à nous, il semble que Sébastien était le frère de bon sens, l'élément stable, à qui on avait recours pour la bonne entente familiale, pas si facile à gérer.

5. Walrand (1771-1818), le voici ! Élément turbulent qui vaudra deux pages d'histoire dans le *Liber Memorialis Familiae de Walque* édité en 1964 par Félix et André de Walque, et toutes les pages qui suivent en cette présente note.

6. Dieudonné (1773-1852) qui épouse Marie-Anne Ledent et s'établit à Villez près de La Roche, dont une nombreuse postérité que nous appelons les Dewalque de La Roche, surtout présents dans nos Ardennes.



Stavelot, son abbaye, le pont sur l'Amblève, et le départ de la rue Bas-Rivage devenue rue Gustave Dewalque en 1893

## Jeunesse

Baptisé à Stavelot le 26 août 1771, voici l'acte de baptême de Walrand :

*Augustus 1771, vigesima sexta Augusti baptizatus fuit Walranus Josephus filius Johannis Francisci Dewalque et Annae Barbarae Deforge, suscipientibus R.D. Walrano Josepho Dolembreux Praesbytero Stabulenti et Dcella Johanna Margarita Dolembreux.*

Walrand tient donc son prénom de celui de son parrain, moine de l'abbaye (nommé Révérend) et curé de Stavelot qui, selon toute vraisemblance, est un cousin germain de sa mère. Élevé à Stavelot dans sa famille stavelotaine, il fera ses études primaires et secondaires au collège de Stavelot, non sans oublier l'influence certaine des révérends pères de l'abbaye.

Nous avons un témoignage de sa main quand, plus tard, il doit défendre sa moralité, et le fait en ces termes, non sans prétention... : *je n'emploierai pas ici les témoignages que j'ai reçus dès ma tendre jeunesse des professeurs que j'ai fréquentés et qui sont tous conçus dans les termes les plus flatteurs pour moi. C'est de cet âge que date à peu près la moralité de l'homme. C'est du principe de son éducation que dépendent ses actions. J'omettrai cela, mais si vous le désirez, je vous les fournirai encore ; je les ai entre les mains...*

## Études universitaires

Albert Bernard (1864-1914) faisant l'histoire du « Curé-Médecin Ardennais » se souvient avoir vu en son enfance le diplôme de médecine que Walrand a obtenu à l'université de Cologne. Malgré les recherches qu'il a pu faire pour retrouver sa trace à la faculté de médecine de cette ville, ses efforts sont demeurés infructueux. L'université en fut en effet supprimée en 1798, et ses registres ont disparu à la suite de cette clôture.

Malgré plus de 130 km de routes difficiles, Walrand Dewalque se déplace à Cologne pour ces études. D'une part, la principauté de Stavelot, Malmedy et Logne dépendait au point de vue de la juridiction épiscopale et pour la partie germanophone, du diocèse de Cologne ; et, bien que stavelotaine et francophone, la famille a donc jugé que des études à Cologne étaient préférables. D'autre part, pour les difficultés de la langue germanique, rappelons-nous que les études à cette époque se faisaient en latin... Il n'en est pas moins probable que Walrand devait connaître l'allemand ! Études à la suite desquelles il devint médecin, diplômé en chirurgie et accouchements.

Ensuite, et là nous en ignorons absolument les raisons, Walrand fait des études théologiques le conduisant à la prêtrise. Sans le certifier, nous pensons que ces études ont aussi été faites à Cologne ; c'est en effet l'évêque de Cologne (en l'absence de l'évêque de Liège empêché par les circonstances du moment) qui l'ordonne prêtre en 1795.



Les ordres mineurs et la tonsure, 15 août 1795

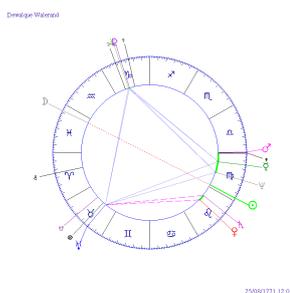


vécu onze cent quarante-six ans, quand le prince abbé Célestin de Stavelot fait ses adieux et quitte les États pour toujours. La principauté décrépite descend avec lui dans la tombe ; elle est rayée de la liste des états d'Allemagne. Elle avait traversé les siècles ténébreux du moyen âge, et devait être engloutie dans les flots d'anarchie du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Jourdan, général commandant en chef de l'armée des Ardennes, avait rejeté au-delà du Rhin les Autrichiens, et opéré sa jonction avec l'armée de la Moselle. En 1794 déjà, Stavelot appartenait de fait à la France. C'est le 1<sup>er</sup> octobre 1795 qu'elle sera officiellement annexée.

Qui est-il donc, notre Walrand ? Essayons de cerner ce personnage...

## Astrologie, graphologie

Science inexacte par excellence, l'astrologie de Walrand Dewalque est néanmoins troublante de coïncidences avec le caractère du personnage.



Il y a d'abord quelques imprécisions quant à la date exacte de naissance ; nous ne connaissons que son baptême le lundi 26 août 1771. Nous supposons donc la naissance le samedi 24 ou le dimanche 25 août. Heure d'autant plus inconnue.

Carte du ciel basée sur Stavelot, le 25 août à midi. Il est du signe de la Vierge. Un manuel d'astrologie nous fait une interprétation fouillée de cette carte du ciel, dont nous ne reproduisons que quelques points signifiants : *ingénieux, fine mouche, avisé, malin, politique, esprit mesquin, tendance à la critique, méticuleux, tatillon, pointilleux, naissances multiples (!), sensibilité trop forte, inquiétude, tracasseries, imagination maladroite. Il argumente, déduit, discerne, il est facilement irritable, agité. Il houspille et critique. Il est impulsif et maniaque. Il aime vivre ses passions jusqu'au bout, les assouvit. Permet la protection et l'amitié de personnes qui l'aideront dans ses entreprises. C'est un insatisfait. Il est instable parce que jamais content de ce qu'il a, il a donc des difficultés à rester au même poste, et change fréquemment d'emploi en pensant que ça ne peut qu'être mieux. En amour ses sentiments sont sincères et profonds, il ne joue jamais. Il est fidèle en amour et en amitié. Il aime la discussion, la polémique. D'intelligence vive, il va au fond des choses. Il n'est pas fait pour le mariage. De ses aventures amoureuses, il assurera sa descendance (!). C'est un érudit. Il lutte pour garder son indépendance, sa liberté d'action. Il peut mettre par écrit tout ce que son imagination et son intuition lui dictent. Coïncidences... ?*

C'est un sentiment personnel, mais nous accordons généralement plus de confiance à une analyse graphologique ! Nous l'avons confiée à une amie spécialiste en la matière, en nous gardant bien de lui communiquer la vraie histoire du personnage. Voici ce qu'elle nous écrivait :

Le scripteur va de l'avant ; il a de la suite dans les idées, il est très déterminé ; sa détermination s'accroît avec l'âge. Il a le sens du contact, il écoute mais préfère être écouté, il peut forcer l'écoute. Il est apte au commandement et sera volontiers dominateur. Il a un jugement rigoureux, un bon sens critique. Il souhaite imposer sa vision des choses, ses idées. Pour aboutir, il sait faire preuve de diplomatie, être très complaisant. Il croit en ses valeurs, sait qu'il a une œuvre à accomplir, la contestation n'est guère possible. Sûr de lui, il est donc volontaire, orgueilleux. Il est actif, vit sa vie pleinement. La raison l'emporte sur les

sentiments. Il n'est pas influençable, prend du recul, sait se protéger. Il est intègre. Il vit plus dans le concret que dans l'imaginaire. Il contrôle très bien son agressivité. C'est une forte personnalité.

Tout se tient... Jean de la Fontaine aurait ajouté : « Nous l'allons montrer tout à l'heure. » !

## Les testaments

Au fil des dernières années de leur vie, les parents de Walrand ont fait plusieurs testaments. Les circonstances et peut-être des petits mystères de famille ont à chaque fois fait revoir leurs dispositions testamentaires.

C'est le 30 octobre 1792 que meurt Marie-Barbe, la sœur des cinq frères, laissant deux filles, la représentant donc dans la succession.

Un mois plus tard, le 28 novembre 1792, Jean-François Dewalque a 62 ans, son épouse 58, les enfants ont de 30 à 19 ans, Walrand 21 (aux études). Devant le notaire Huberty de Stavelot, les parents testent en ce sens : le survivant reçoit les biens mobiliers et l'usufruit des immeubles ; les immeubles sont partagés en portions égales entre les six enfants, ou leurs représentants. L'acte est passé dans la maison des comparants au Marché de Stavelot.

Deux ans plus tard, le 5 février 1794, ils comparaissent à nouveau, cette fois devant le notaire Santkin de Stavelot, et disposent de commun accord qu'ils révoquent toute disposition antérieure : le survivant devient héritier universel qui pourra disposer de plein droit des biens meubles et immeubles *suivant leurs intentions leur réciproquement connues*. Ils exceptent la légitime pour leurs enfants. L'acte est passé *dans la chambre parterre* de la maison des comparants au Marché de Stavelot.

Six semaines après, le 20 mars 1794, Anne-Barbe Deforges, épouse de Jean-François, mère de Walrand et autres, comparait – seule, peu avant son décès – devant le notaire Huberty de Stavelot, en vue d'acter ses nouvelles dispositions testamentaires. Elle révoque ce qu'elle a signé le 5 février devant l'autre notaire (Santkin), et revient au testament fait devant le notaire Huberty le 28 novembre 1792, en le tenant pour bon, ce qui signifie qu'elle prétend que ses biens passent aux enfants, avec le seul usufruit pour son époux.

Que s'est-il passé ? L'acte est signé dans la maison de Mathieu, le fils aîné (encore en vie) de la comparante ; dans cette maison donc, l'ancienne maison familiale où sont nés les onze enfants du couple ! Pourquoi à l'insu de son mari ? En craignait-elle un usage abusif, comme survivant ? Voulait-elle favoriser ses enfants ? Déjà son fils destiné à la prêtrise ? On ne comprendra pas...

Le décès d'Anne-Barbe Deforges survient peu après, le 17 mai 1794. Elle avait près de 60 ans. Nous nous étonnons qu'à ce moment, le notaire Huberty n'ait pas fait valoir les dispositions testamentaires qu'il avait actées peu avant. On ne comprendra pas...

L'histoire des actes notariés ne s'arrête pas là ; elle se poursuit de quelques dispositions prises entre vifs, le père Jean-François, veuf, et ses six enfants.

Le 1<sup>er</sup> août 1795, plus d'un an après le décès d'Anne-Barbe, Jean-François comparait devant le

notaire Santkin, et usant du pouvoir qui lui a été conféré par le testament conjonctif du 5 février 1794, ignorant (ou feignant de l'ignorer) le testament de son épouse devant le notaire Huberty, il constitue un titre patrimonial ou presbytéral en faveur de son fils Walrand, en ce sens :

- il cède diverses propriétés sises au village de Reharmont (berceau de la famille), *d'un rapport total de 416 Florins Brabant, cours de Liège*. Nous en reparlerons.

- il précise que la constitution est faite pour servir de patrimoine à Walrand, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice fixe ecclésiastique.

- qu'ensuite, ces propriétés devaient être partagées entre lui, ses frères et sœur (Marie-Barbe, † le 30 octobre 1792), ou leurs représentants (à ce moment, Marie-Barbe Delheusy : 5 ans, et sa sœur Marie-Marguerite : 3 ans, filles de Marie-Barbe Dewalque, ci-dessus).

- il déclare qu'il lui reste d'autres biens à suffisance à Stavelot, pour son entretien et celui de ses autres enfants selon leur état.

L'acte est passé le samedi 1<sup>er</sup> août 1795, dans la maison du comparant au Marché de Stavelot (n° 80), déjà reprise par son fils Mathieu.

Le même jour... au Tribunal de Stavelot, comparait Walrand-Joseph qui requiert des Juges et Assesseurs, de réaliser et entériner les dispositions de son père. Ce qu'il obtient ! Une expédition de ce jugement a été réalisée séance tenante, signée par le greffier, reprenant in extenso les mentions du titre patrimonial.

Les choses vont vite : le lendemain, dimanche 2 août 1795, à la grand-messe de l'église paroissiale de Stavelot, en ce dixième dimanche après la Pentecôte, proclamation est faite « coram populo » de la constitution du titre patrimonial en faveur de Walrand-Joseph.

Le 3 août 1795, le notaire Huberty donne au vicaire Damblève copie des dispositions testamentaires d'Anne-Barbe faites seule, le 20 mars 1794, deux mois avant sa mort.

Le même jour, devant le notaire Huberty, comparaissent Jean-François (qui, d'après une mention du vicaire Damblève sur le titre patrimonial, ignorait l'existence du testament de son épouse, le 20 mars 1794), les quatre fils de ce dernier, c'est-à-dire Mathieu, Pierre, Sébastien, majeurs d'âge, et Dieudonné âgé de 21 ans. Ils ratifient le titre patrimonial du 1<sup>er</sup> août 1795, malgré la révocation d'Anne-Barbe, le 20 mars 1794, et se portent fort pour leurs nièces Marie-Barbe et Marie-Marguerite Delheusy.

Cet acte a été passé le 3 août 1795 dans l'étude du notaire Huberty, à Stavelot.

Le mercredi 5 août 1795, le vicaire Damblève de Stavelot, toujours en l'absence du curé, fait rapport de l'information faite à la messe solennelle (le titre patrimonial à Walrand), de la révocation du 20 mars 1794, inconnue de l'époux, et de la ratification faite le 3 août 1795. Il en fait une conclusion personnelle, sauf aux autorités ecclésiastiques d'y contredire, à la suffisance de la valeur du titre patrimonial.

Le 6 août 1795, le vicaire général Rougrave donne son accord sur les conclusions du vicaire Damblève « sufficientem censes ». Walrand devient donc de plein droit en possession de son titre patrimonial.

Dirait-il « Ouf ! » à son époque. Peut-être, mais il ne connaît pas la fin de l'histoire !

## **Le patrimoine de Walrand**

La propriété de Reharmont, telle que Laurent de Walque (1702-1756, grand-père de Walrand) la possédait, a été partagée entre ses fils Jean-François (1730-1799) et Laurent (1746-1793).

Ce sont donc les terres et la ferme de Reharmont héritées par Jean-François qui constituent le titre presbytéral cédé à Walrand . Un détail précis nous en est donné dans le jugement du tribunal de Stavelot, au 1<sup>er</sup> août 1795, faisant suite à l'acte de patrimoine passé le même jour devant le notaire Santkin. Nous devons le résumer pour le rendre lisible... Il s'agit d'une maison, de verges et journaux, fanges et buissons de chênes, sartages, bruyères, tourbes et litières, rapportant par an des charrées de foin ou autres, exprimées en florins de Brabant, cours de Liège. Avec prudence dans ces conversions d'anciennes mesures, nous pouvons présumer qu'il y avait environ 6,5 ha de terres avec une bonne ( ? ) maison. À chaque terre est associée un lieu-dit. Grâce à un plan cadastral actuel de Reharmont , où la toponymie et les lieux-dits sont partiellement restés identiques depuis deux cents ans, nous avons pu repérer que ces lopins de terre étaient disséminés d'un bout à l'autre du petit village, de la « Fange Collette » aux « Assins », du « Tombeu » au « Nouvehin » !

Que pourrait valoir ce patrimoine aujourd'hui ? Le rendement actuel du total de ces terres est évalué à env. 4 500 €/an. Quant à la valeur immobilière, les prés ou champs valent actuellement env. 7 000 €/ha, soit pour 6,5 ha, env. 45 500 €. Vu le grand succès actuel des petites maisons fermières, on devrait ajouter à cette somme 75 à 100 000 € pour le bâtiment ; cela ferait au total une valeur actuelle de 150 000 €, environ.

Nous avons voulu reproduire ce calcul approximatif, car nous comprenons des générations précédentes que la famille se sentait en quelque sorte spoliée de ces biens confiés au frère Walrand, lors de son ordination. Les frères et neveux de Walrand ayant approuvé le titre presbytéral, attendaient le décès du dernier bénéficiaire de la fondation Henrotte , et sa dévolution à leur frère Walrand, pour rentrer en possession des biens de Reharmont, selon les termes de la convention. Mais, avant même la mort du dernier bénéficiaire, ces biens avaient été mis sous séquestre par le Gouvernement, et Walrand, quoique prioritaire, n'a jamais pu en être le bénéficiaire ; c'est ainsi qu'en toute logique, il a gardé la propriété des biens de Reharmont, et l'a léguée selon sa volonté. Que l'âme de Walrand soit donc en paix !

## **La fondation Henrotte**

En 1631, Mathieu Henrotte de Wibrin, curé de Bellevaux près de Malmedy établissait une fondation pour la construction d'une chapelle à Mormont (hameau de Wibrin) dotée de biens dont le bénéficiaire serait toujours choisi en tant que prêtre dans sa parenté suivant un ordre qu'il détermine.

Cette fondation fut complétée par l'abbé Jean Henrotte son neveu, curé de Wibrin, premier

bénéficiaire (1659-1678), qui établit en outre une bourse d'études en faveur du futur bénéficiaire.

Celui-ci, deuxième bénéficiaire (1678-1731), fut Théodore Bertrand, prêtre, fils de Thiry, premier époux de Marie Henrotte, la nièce de l'abbé Jean Henrotte.

Du second mariage de Marie Henrotte, avec Remacle Filot, naît un fils Mathieu Filot, dont Jean Filot, dit Henrotte, prêtre, troisième bénéficiaire (1731-1772).

Le quatrième et dernier bénéficiaire (1772-1806) de Mormont est l'abbé Jean-Mathieu Filot (1746-1806), fils d'Antoine et neveu du précédent. Il assista à la dilapidation du bénéfice. Il vécut les mauvais jours de la Révolution, refusa le serment et n'échappa que par la fuite aux agents de la République. Comme les revenus que le bénéfice en tirait n'étaient pas payés régulièrement, et que pour cette raison il se produisait bien des ennuis et des pertes considérables, les administrateurs du bénéfice résolurent de vendre ces biens. La vente publique eut lieu le 3 juillet 1792 ; il y avait 48 pièces de terres, prés, bois, produisant une somme de 804 écus, 3 escalins et 2 sols... Il y eut encore ventes, cessions et arrangements, de sorte qu'en 1808, deux ans après la mort de l'abbé Jean-Mathieu Filot, le curé de Wibrin, réclamant au nom de la Fabrique les rentes en question, ne renseignait plus en capital que 475 écus.

Le cinquième bénéficiaire aurait dû être notre abbé Walrand Dewalque, sa grand-mère paternelle étant Marie-Françoise Filot, dite Henrotte, épouse de Laurent de Walque (1702-1756), sœur d'Antoine et tante de Jean-Mathieu Filot, le quatrième bénéficiaire ci-dessus. La Révolution en a voulu autrement ! Les fonds sont restés sous le Séquestre National, et l'abbé Walrand se prévalant du fait qu'il était assermenté et que ce bénéfice lui était réversible, demandait au préfet en avril 1806 que ces biens soient dégagés du Séquestre, pour qu'il puisse en prendre possession. Nous n'avons pas la réponse du préfet, mais il y a de bonnes raisons de croire qu'elle fut une fin de non-recevoir, car on n'en entendit plus parler.



La chapelle Saint-Isidore de Mormont, construite en 1629, détruite en 1926 (fort délabrée)

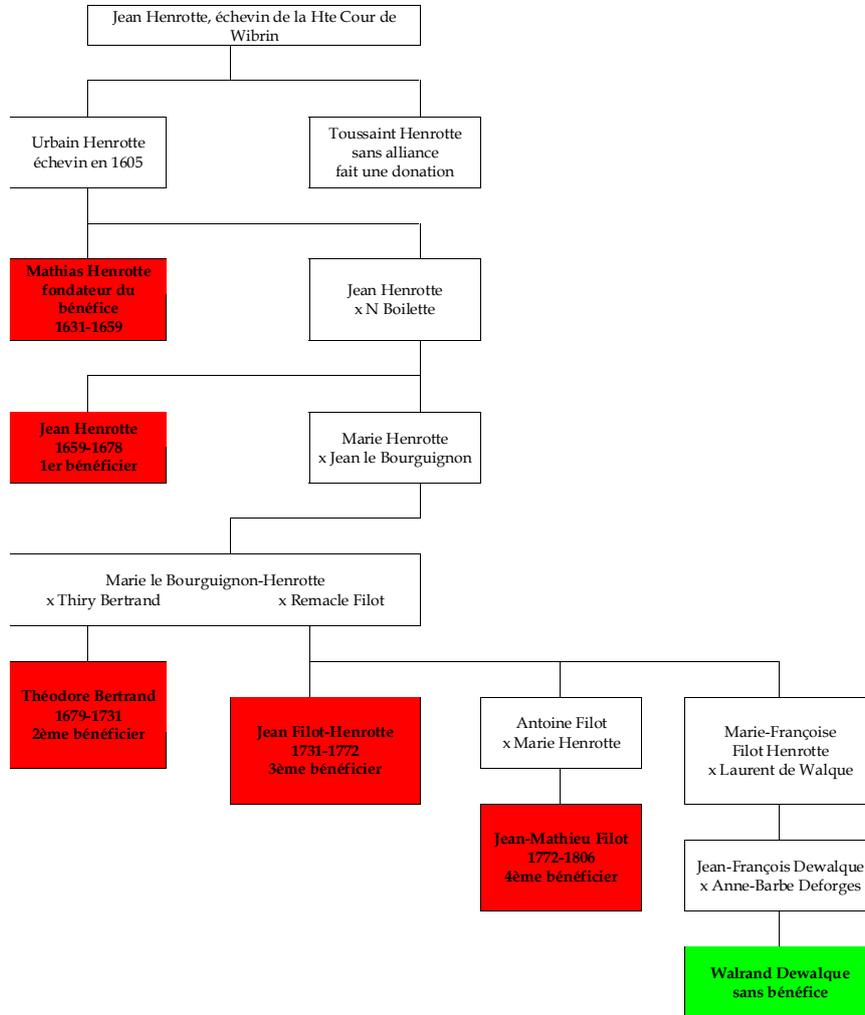
Au nom De la Tres Sainte  
Trinite Pere Fils et Saint  
Esprit et De La tres S<sup>te</sup> vierge  
La mere toutes Les anges  
archanges vertueuses Du Ciel  
St-jean De La Cour Celeste

Moi Jean Henrot pretre et pasteur en  
L'eglise paroisiale De wibrin; apres  
qu'il me fait une fois moussi et partire de ce  
monde, pour nete emporte par la mort à  
l'improvu, j'ai laise sur ce papier ma  
volonte testamentaire Dernier escrit de ma  
main etant St de Corps et desprit et d'en-  
tendement, telle quil à plait à mon  
Dieu de me donner.

Premierement  
je proteste, que je veu vivre et mourir  
enfin, quil plaira à nostre Seigneur dans la  
St fois Catholique apostolique et Romaine  
reconnoissant mon Dieu pour mon createur

Première page d'une copie du testament et fondation du bénéfice de Mormont, du Rd Jean Henrot, prêtre et curé en son vivant de Wibrin

## La famille Henrotte



Parenté entre les différents bénéficiaires de la fondation Henrotte

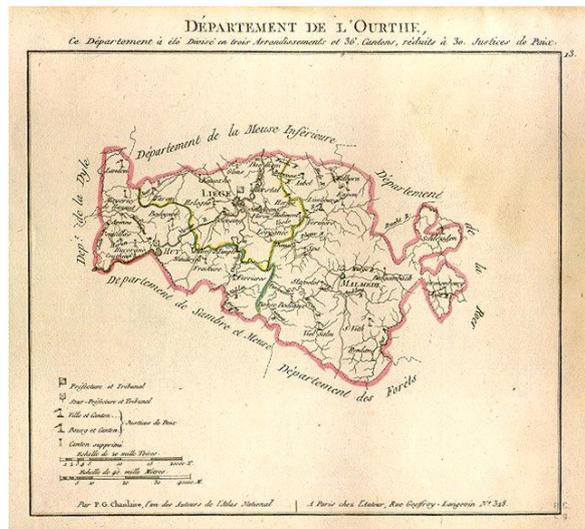
## Wibrin et Ollomont

Jeune prêtre de 24 ans, Walrand se propose à servir une paroisse. C'est Wibrin, diocèse de Liège à ce moment, où il est désigné comme vicaire, en 1796. Nous pensons que ce choix a été quelque peu guidé par la famille Dewalque, étant donné le bénéfice qui lui était promis de la fondation Henrotte, et vu que la chapelle de Mormont se trouvait en dépendance de la paroisse de Wibrin ; sur place, il était d'autant plus

prédestiné à ce service et ses bénéfiques. Wibrin était aussi le pays de la grand-mère de Walrand, Marie-Françoise Filot-Henrotte, épouse de Laurent de Walque. Cette hypothèse, cependant, n'est nullement confirmée par les écrits.



Paysage de Wibrin que le jeune abbé Walrand a dû bien connaître



Le département de l'Ourthe à l'époque française

Un mot d'histoire s'impose :

De 1795 à 1814, l'histoire de notre pays se confond avec celle de la France. La loi du 9 vendémiaire an IV (1<sup>er</sup> octobre 1795) annexe nos régions à la République Française ; Stavelot faisait partie du département de l'Ourthe (*Ourte*) dont le chef-lieu était Liège. Quelques jours plus tard, le 27 octobre, un

nouveau gouvernement – le Directoire – entre en fonction à Paris. Aucun régime n’a accompli en si peu de temps autant de réformes. Un tel bouleversement ne pouvait que susciter méfiance, hostilité ou rejet absolu auprès des notables, du clergé et des fidèles en général. Aussi, le pouvoir – soit l’occupant, soit les collaborateurs sur place – s’inquiète-t-il.

À Paris, voulant montrer à ses adversaires qu’il n’était pas suspect de complaisance religieuse, le Directoire consacra la séparation de l’Église et de l’État, comme le prévoyait la Constitution de l’an III. Le culte catholique fut toléré mais uniquement à l’intérieur des églises. En novembre 1796, les biens meubles et immeubles des communautés religieuses furent confisqués au profit de l’État. Les fêtes religieuses et processions furent remplacées par des cérémonies officielles dédiées à la Nature et au Genre humain.

La loi du 19 fructidor de l’an V (5 septembre 1797) imposa aux ecclésiastiques le serment « de haine à la Royauté et à l’Anarchie, d’attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l’an III ».

Beaucoup de prêtres refusèrent de prêter le serment constitutionnel ; ils étaient appelés insermentés, insoumis ou réfractaires.

Cependant, le 25 frimaire de l’an VI de la République (15 décembre 1797, un vendredi) Walrand Dewalque prête serment de fidélité à la République et à la Constitution de l’an III. Il était vicaire à Wibrin.

*Le vicariat de Wibrin a été mon premier poste ; j’y restai tranquille et aimé d’un chacun pendant trois ans. À l’arrivée des troupes françaises, et après que les autorités furent organisées, on exigea des prêtres une soumission aux lois ; mon curé l’a refusée et moi je la donnai. Ce curé dut être fugitif ou caché, je desservais alors la cure et je m’acquittai de mes fonctions avec le zèle et cette exactitude qui caractérisent un homme dévoué à son devoir.*

La modestie ... Nous savons effectivement qu’il était responsable de la cure de Wibrin, en 1799.

Il écrira plus tard : *Mon serment de fidélité et d’attachement au Gouvernement qui devait être le titre à l’appui duquel un chacun devait trouver repos, tranquillité et protection, fut pour moi un signal de mépris dans ma paroisse. Les autorités même secondèrent les intentions fanatiques des habitants : le maire et l’adjoint...*

Département  
 des forêts.

Liberté

Égalité

BREVET  
 25  
 OCT  
 1797

Archives de l'État  
 ANTON

Extraits de registres servant à recevoir les serments des  
 Ministres du culte de ce canton, déposés au Secrétariat  
 de l'Administration Municipale du Canton de Houffalize,  
 Département des forêts.

Vu au jour de la République française, une et indivisible  
 le vingt cinq finvair 1797 comparu devant l'adjudant  
 Municipal du Canton de Houffalize Département des  
 forêts, le Citoyen Walrand Joseph Dewalque habitant  
 de la Commune d'Albrun lequel a été le serment  
 dont la teneur suit.

Je jure haine à la Royauté et à l'Ancien Régime  
 attachement et fidélité à la République  
 et à la Constitution de l'an Troisième.

Nous lui avons donné acte de ce serment et a signé  
 avec nous :  
 Signés Walrand Joseph Dewalque, Officiant le jour,  
 Commisaires du District et Labreau J. G. G.

Pour Copie Conforme

Labreau  
 J. G. G.

Prestation de serment 15 décembre 1797

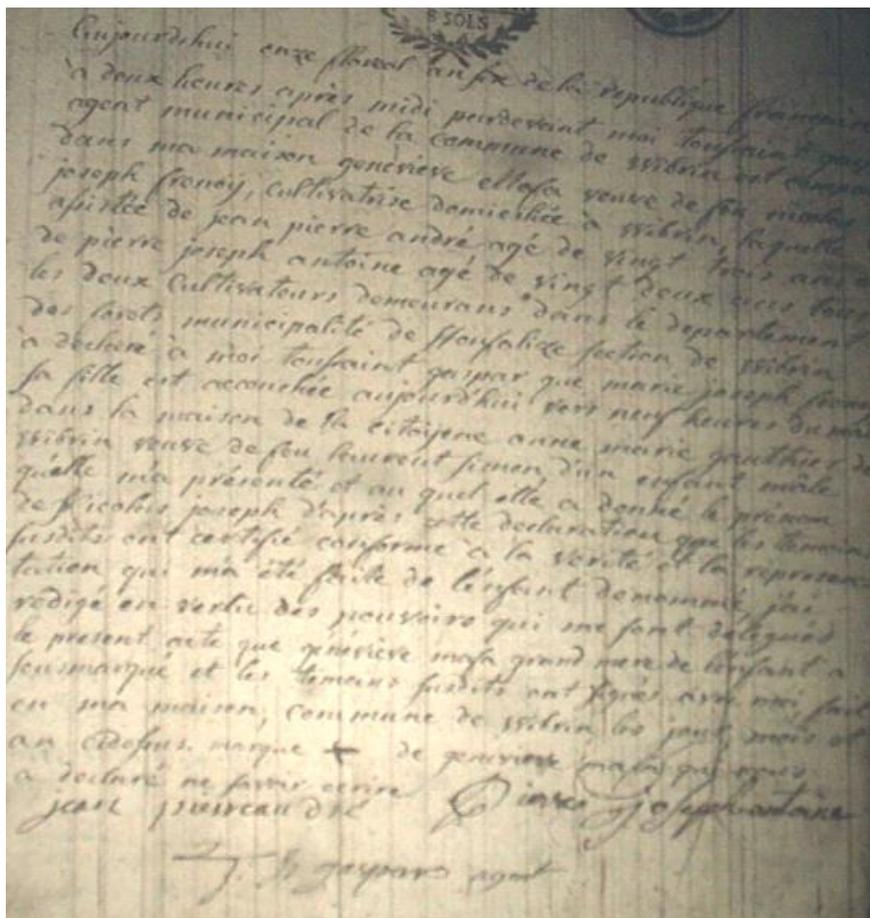
Pourquoi l'abbé Walrand Dewalque s'est-il soumis à la signature de ce serment, alors que pratiquement tous les prêtres du département étaient réfractaires ? Le docteur Bernard y voit une mission chrétienne de présence dans les campagnes, tout à l'honneur de Walrand ; il écrit : « De nos jours (1910), il est encore de bon ton, dans un certain milieu, de jeter aux curés assermentés un impitoyable anathème, tandis qu'on ne trouve pas de termes assez hyperboliques pour louer le souvenir des prêtres réfractaires. C'est là une légende injuste contre laquelle on commence avec raison à réagir.

» S'il en fut quelques-uns qui contribuèrent, aux risques quotidiens des pires dangers, à pratiquer l'exercice du culte, officiant dans les caves, baptisant dans les étables, il faut bien reconnaître que la plupart de ceux qui s'étaient soustraits au serment prirent tranquillement la route de l'exil et vécurent à l'étranger dans la plus parfaite quiétude, attendant, à l'abri de tout péril, le rétablissement des choses. Pendant ce temps, les curés assermentés, fidèles à leurs postes, assurèrent la continuation du culte et empêchèrent la déchristianisation complète des campagnes : d'ailleurs ils ne tardèrent pas à devenir suspects à leur tour, et nombreux sont ceux qui ont payé de leur zèle et leur dévouement. »

Une considération plus matérielle peut faire penser que c'était pour Walrand une manière de s'attirer les faveurs du pouvoir en place, la tranquillité de pouvoir rester au pays, et d'en tirer finalement un revenu officiel non négligeable (1200 livres pour un curé, 700 livres pour un vicaire). Sans oublier l'avantage et le bénéfice espéré de Mormont !

En avait-il besoin ? Nous croyons que oui, car sur ces entrefaites, oh surprise, sa servante Jeanne-Marie (dite Joséphine) Frenoy de Wibrin, se trouve enceinte. Elle a dix-sept ans, lui vingt-sept. Et elle accouche le 30 avril 1798 d'un fils nommé Nicolas-Joseph Frenoy, officiellement enfant naturel, du nom de sa mère Jeanne-Marie (appelée Marie-Joseph dans l'acte de naissance). Cet enfant naît à Wibrin dans la maison Gauthier, il est déclaré par sa grand-mère Geneviève Mafa, veuve Frenoy. Aucune preuve officielle ne se trouve aux dossiers de la paternité de Walrand, mais la rumeur publique n'en fait aucun doute ; la suite nous l'apprendra.

Ne jetons pas l'anathème sur cette liaison, faiblesse humaine mais conséquence de la grande solitude des prêtres à toutes les époques. Aucune critique ne s'est levée à ce sujet, ni de son évêque, ni de l'autorité civile, ni du petit peuple qui l'entourait, et Walrand gardera fidèlement sa compagne jusqu'à sa mort. Il élèvera son fils aux études universitaires ; il deviendra médecin comme son père. Nous en parlerons au chapitre de leur descendance.



Acte de naissance de Nicolas-Joseph Frenoy, le 30 avril 1798

Quoi qu'il en soit, le 20 septembre 1798, il est appelé à Ollomont, à quelques pas de Wibrin, par le curé en place devenu impotent, et le 1<sup>er</sup> Nivôse de l'an VII (21 décembre 1798), il est nommé responsable de la desserte d'Ollomont, ce qui ne veut pas dire « curé » ; il s'établit dans la cure paroissiale. Un certificat du Procureur de la République à Houffalize l'atteste et l'autorise. Cependant, Walrand craint l'expulsion ; il écrit à l'autorité civile :

*Du Citoyen Walrand-Joseph de Walque, ministre du Culte Catholique et desserviteur de la cure de Wibrin, à l'Administration centrale du département des Forêts.*

*Citoyens administrateurs,*

*L'arrêté du Directoire exécutif en date du 17 ventôse courant (7 mars 1798) assure la jouissance de la maison curiale et biens y annexés leur vie durant aux desserviteurs des églises desservies ; il est cependant à vous observer que, dernièrement, les commissaires dénommés pour faire l'estimation des biens des cures non desservies ont également estimé la maison et le bien de celles que je desserve. C'est pourquoi, citoyens administrateurs, je vous invite, en suite de l'arrêté ci-dessus rappelé, de me laisser la paisible jouissance desdites maison et biens en en suspendant la vente, ce que j'attends de la justice et équité qui en tout vous distingue. Salut et respect. Votre administré, (s) W.-J. De Walque. (Les orthographes du prénom et du patronyme sont respectées)*

Et l'autorité répond :

*Soit renvoyé à l'Administration Municipale du canton d'Houffalize pour arrêter l'estimation de la maison dont il s'agit et biens en dépendant. Si le pétitionnaire s'est conformé aux lois, ou nous dire dans le cas contraire, si cette maison peut servir à une école primaire ou à tout autre établissement public. Fait au département le 21 prairial an VI (9-6-1798). (s) Zabeau, greffier. (Effectivement, le rôle d'un vicaire était aussi l'enseignement)*

Dès ce moment il s'oppose à un autre prêtre, l'abbé Wilmotte, réfractaire au serment, qui prétend être autorisé par l'évêque et administrer seul la paroisse d'Ollomont. Les caractères vindicatifs de ces deux protagonistes mettent rapidement le feu aux poudres...

Walrand prétend que Wilmotte n'a pas reçu l'investiture du préfet, Wilmotte prétend que Walrand n'est pas curé, et n'a pas le droit d'habiter les lieux, ni de célébrer. Discussions, sommations de rendre les clefs de l'église, injures diverses s'ensuivent. Les paroissiens sont pris à partie, on leur demande de signer des reconnaissances de bons services et des pétitions pour refuser le concurrent...

Trois ans se passent non sans tracasseries, mais sans relation de faits.

Ce n'est plus le cas, le 9 brumaire de l'an XI (31 octobre 1802), un dimanche matin, il est 7 heures. Un drame... Nous vous livrons la relation qu'en fait Walrand le jour même au citoyen Clément, commissaire du Gouvernement à Luxembourg :

*Citoyen,*

*Le fameux Wilmotte, prêtre insoumis et fanatique, qui a été placé sous la surveillance des autorités constituées comme sujet à la déportation, qui a mérité un mandat d'amener de la part du préfet et un mandat de dépôt dans la prison de la sous-préfecture à Neufchâteau, ne sachant enfin comment faire pour lutter contre ce que le préfet du département avait promis aux prêtres en fonction [...], il s'est emparé de l'esprit du maire et de l'adjoint, êtres aussi fanatiques que lui, et conséquemment contraires au Gouvernement. Il se les a associés pour foncer la porte de l'église d'Ollomont, une ci-devant cure, quoiqu'il y avait un desservant (Walrand) qui a été constamment soumis*

aux lois et qui y était légalement établi par toutes les lois civiles et ecclésiastiques ; malgré l'opposition expresse que celui-ci leur a faite, le 9 brumaire vers 7 heures du matin, ils ont foncé la porte de cette dite église, sur le champ, ils ont changé la serrure et par cette voie inique et arbitraire ont ainsi scandalisé le public en mettant à la porte le ministre desservant (toujours Walrand) et le réduisant à ne plus pouvoir communiquer aucunement dans son église. Tout ceci est arrivé le 9 brumaire vers sept heures du matin devant la porte de l'église susdite en présence de témoins spécialement appelés, Pierre Graipe, Henry Bastin, Willem Lalement. Les trois ci-dessus de la commune d'Ollomont et Dieudonné Dewalque résidant à Villez (le frère de Walrand), commune de La Roche [...] diront que Walrand-Joseph Dewalque desservant la ci-devant cure d'Ollomont s'est très formellement opposé à l'enfoncement de la porte.



L'église Sainte-Marguerite d'Antioche à Ollomont, telle qu'elle était (photo ancienne)

Par un témoignage requis du Juge de Paix Urbin, nous apprenons ensuite que outre Wilmotte, le maire et l'adjoint, se trouvaient d'autres personnes, dont le citoyen Dewalque, prêtre, qui était en gilet blanc, les bas sur les talons et un bonnet blanc sur la tête. Celui-ci se disputait avec le maire et s'en fut tout en colère en le traitant à haute voix de voleur et d'assassin. Ledit Dewalque s'étant retiré, le maire donna ordre aux personnes présentes de travailler à ouvrir la porte, ce qui fut fait sans aucune fracture, en soulevant seulement cette porte avec un piquet de fer [...].

Ce même témoignage se retrouve à quelques mots près trois fois, citant à chaque fois les mots « voleur et assassin » prononcés à haute voix par Walrand ! Dieudonné, jeune frère de Walrand était aussi présent lors des faits, mais absent à l'audition, il n'a pas témoigné.

Le 16 novembre 1802, Walrand écrit au citoyen Lacoste, préfet du département des forêts. Il rappelle encore les faits, en accusant Wilmotte d'Houffalize, prêtre turbulent, ennemi de l'ordre public, insoumis et fanatique. Pour justifier sa conduite vis-à-vis de ses ennemis, il dit : Les lois organiques du Concordat auxquelles j'avais donné mon adhésion me faisaient un devoir de leur parler dans ce genre. Il se plaint du Juge de Paix qui ne réagit pas, et l'accuse d'être de leur bord ! Je n'ai donc plus citoyen préfet qu'à recourir à vous. C'est vous qui êtes l'âme du Gouvernement ; c'est vous qui êtes la sentinelle constante pour veiller au repos des opprimés, c'est en vous conséquemment, c'est dans votre justice, que je dois épancher ma douloureuse situation pour éloigner les calamités dont on cherche à m'accabler... Votre arrêté là-dessus signalera encore l'équité qui vous distingue déjà. Salut et respect. Walrand-Joseph Dewalque, desservant la ci-devant cure d'Ollomont.

Ensuite, le 1<sup>er</sup> décembre 1802, nous avons une lettre du maire d'Ollomont, Bodlet, au même préfet du département des Forêts Lacoste qui lui demandait un rapport des faits. Il explique longuement que Wilmotte a été chargé par l'évêque de Metz de la responsabilité de la paroisse d'Ollomont, et qu'il s'est

présenté au presbytère de Walrand pour le lui signifier, en le priant de quitter les lieux, de lui remettre les clefs de l'église, de retourner à Stavelot d'où il venait, et de s'en remettre à l'évêque de son diocèse. Cette sommation étant répétée sans succès, Wilmotte aurait demandé au maire de l'accompagner chez l'abbé Walrand pour une dernière fois. *Il déclara persister dans son refus et vint même m'accabler d'injures en après sur le cimetière en me traitant publiquement de voleur et d'assassin !* Et, depuis leur action « salutare », la commune qui se trouvait divisée à raison des opinions religieuses, se trouve absolument réunie et tranquille. Il requiert ensuite que la maison de Walrand soit libérée pour que Wilmotte puisse y faire l'école, car dit-il *la jeunesse croupit dans l'ignorance et reste sans instruction.*

Nous trouvons le lendemain, le 2 décembre 1802, une lettre du Juge de Paix d'Houffalize Urbin (celui que Walrand citait comme asservi aux idées de Wilmotte) au préfet du département des Forêts Lacoste qui lui demandait une relation des faits. Il ne mâche pas ses mots et, parlant de l'abbé Walrand, il écrit : *un esprit inquiet et turbulent, un scandaleux et adonné au sexe, qui pendant qu'il avait desservi comme vicaire les deux paroisses d'Ollomont et Wibrin, n'avait cessé de les bouleverser et d'y semer le trouble et la confusion.* Il ajoute que l'évêque le considère comme « *ex-curé* » d'Ollomont ! Il rappelle aussi que *ledit Dewalque, natif de Stavelot, ne fut jamais titulaire de la cure d'Ollomont, mais seulement vicaire desservant, devenu depuis longtemps odieux, comme mal famé dans l'opinion publique du chef de sa conduite morale.* Notre juge s'excuse enfin de n'avoir pas recueilli le témoignage du citoyen Dieudonné Dewalque, frère du prêtre Dewalque qui demeurait avec lui, que j'ai fait inviter inutilement puisqu'il ne s'est plus trouvé dans la maison curiale d'Ollomont (au moment de l'audition).

Rappelons un instant que Dieudonné est le benjamin de la famille Dewalque, de deux ans plus jeune que Walrand, qu'il habitait Villez, près de La Roche à seulement 12 km d'Ollomont, sans doute de passage chez son frère le dimanche 31 octobre 1802.

Le 23 décembre 1802, nouvelle lettre de l'abbé Walrand au préfet Lacoste. Accusation en règle contre le maire d'Ollomont. *Il est dur pour moi, citoyen préfet, de voir que la méchanceté la plus noire existe dans un fonctionnaire public qui, loin d'être l'appui et le soutien du bon ordre, élude ses devoirs et enfreint les lois les plus sacrées de la justice de l'humanité.* Il rappelle encore tous les déboires, toutes les calomnies qu'il a subis, et se plaint du Juge de Paix du canton, il réclame ses droits... *recourir à votre intégrité et justice, vous qui êtes le protecteur de l'opprimé et l'appui du Gouvernement, pour réclamer mes droits contre le maire de la commune...*



Vue actuelle du chœur, seul vestige de l'église d'Ollomont

Le préfet Lacoste s'en mêle et écrit cette fois au Juge de Paix Urbin pour lui faire valoir que l'investiture de Wilmotte était faite par l'évêque, mais n'avait pas été approuvée par l'autorité civile... *c'est donc en vertu d'une commission incomplète que le maire et l'adjoint ont introduit par force le citoyen Wilmotte dans l'église d'Ollomont ; le citoyen Dewalque, dont je n'approuve point au surplus la conduite, avait donc raison de refuser la clef de l'église.* Un texte barré, mais pensé, continue : *Les magistrats d'Ollomont sont donc coupables d'un acte arbitraire. Dès l'instant qu'il y a violence, il y a scandale, surtout sur choses qui intéressent le culte.* À la réflexion, il allait sans doute trop loin, il biffe la phrase et termine en clair : *J'ai cru devoir ces réflexions à un fonctionnaire public appelé comme vous à la magistrature de paix, et que je me plais à considérer comme méritant d'en être revêtu. Je vous salue.*

Walrand avait-il connaissance de ces remarques ? Il faut croire que non, car le 11 janvier 1803, un mardi, après les flatteries coutumières dans les lettres de l'époque, il se met en devoir de présenter au préfet Lacoste une défense en règle, réfutant point par point toutes les attaques qui lui sont faites, et cela sur dix-huit pages de petite écriture... Avec la hargne qui le caractérise, il attaque à nouveau le maire Bodlet : *Je croyais que dans la subordination des pouvoirs, le chef avait le droit de commander à ceux qui lui sont soumis ; dans l'ordre hiérarchique les choses doivent aller ainsi, et il n'y a peut-être que dans ma paroisse que cet oubli de devoir est marqué. Mais cela n'est pas étonnant chez des individus tels que ce maire, son adjoint et leur secrétaire qui, dans leur poste respectable à la vérité, se croient le premier consul, et se sont figuré en tête que leur pouvoir s'étendait à résister à tout ce qui ne cadrerait point avec leur opinion.* Il s'en prend de même au juge de paix Urbin, rédacteur d'un arrêté pour empêcher les ordres du préfet, à l'aide de quelques paniers de bouteilles de vin avec lequel il est ami jusqu'à l'ivrognerie...

On attaque ma moralité, dit-il ; et de se défendre depuis sa jeunesse jusqu'à son arrivée et sa présence à Ollomont, avec un assentiment des paroissiens et une lettre signée par, dit-il, soixante foyers, même de ceux qui sont aujourd'hui mes calomniateurs. Autres témoignages encore qu'il produit d'autorités constituées et de curés voisins. Il passe habilement sous silence la relation qu'il a eue avec Jeanne-Marie Frenoy... Que de texte pour prouver sa conduite irréprochable !

Il ne se prive pas d'écorcher au passage ce Wilmotte, un ivrogne de profession, qu'on trouve bien souvent plein de boisson et couché dans les boues sur les rues, qui a déjà laissé mourir trois individus sans leur administrer les sacrements, ce dont j'offre la preuve au besoin !

Et des témoignages pour ou contre... ça se paie ! *Je sais qu'ils ont tâché d'avoir dans la classe la plus vile du peuple des déclarations contre moi ; je sais aussi qu'ils ont offert jusqu'à six couronnes pour qu'on leur donnât de ces déclarations. L'argent pouvait tenter des pauvres misérables mais ils ont su y résister et m'en ont averti.*

Comme on lui fait le reproche que, originaire de Stavelot, département de l'Ourthe, il est étranger à Ollomont, département des Forêts, Walrand nous fait une leçon d'histoire... *Les communes de Wibrin et Ollomont étaient sous l'ancien régime du diocèse de Liège, comme celle de Stavelot, et venant dans ces communes, je n'ai point quitté mon diocèse qui n'a que changé de nom. Je suis depuis neuf ans dans le diocèse de Metz, et n'y suis donc point étranger.* Et faisant remarquer les mensonges évidents, dit-il, de ses détracteurs, il conclut : *Mendax in uno, mendax in omnibus !* Il se souvenait de ses humanités !

Il rappelle aussi les plaintes qu'il a produites, à ne pas confondre, dit-il, avec des dénonciations qui ne font pas partie de ses sentiments. Il rappelle encore ces plaintes : *Fallait-il me laisser massacrer et m'insulter jusqu'au pied des autels, fallait-il permettre au maire qu'il allât pâturer mes foin à la campagne ? Fallait-il que je fusse maltraité et à sang coulant par son domestique ? Fallait-il que je souffrisse le partage qu'il avait fait de mes biens entre la plus vile crapule de l'endroit ? Enfin, fallait-il que toutes ces choses restassent impunies et sans m'en plaindre ? [...]* Voilà ce qu'il (le maire) veut entendre par dénonciation...

Il termine, et c'est sa conclusion, en exigeant l'autorité du préfet sur le maire, afin de supprimer l'arrêté (dans les registres communaux) qui lui interdit l'entrée de l'église. *Leur registre va rendre mon injure éternelle en la consacrant à la postérité. Je demande aussi, citoyen préfet, qu'il vous plaise d'ordonner que cet arrêté*

*fut rayé, biffé et lacéré hors des registres de la mairie, en m'accordant l'octroi d'assigner ce maire et cet adjoint devant les tribunaux pour poursuivre la réparation qui m'est due. Salut et respect, Walrand-Joseph Dewalque, curé de la paroisse d'Ollomont.*

À ce stade de notre parcours dans la vie de Walrand, après tant de tracasseries et de revendications, nous pouvons nous interroger sur ses qualités de pasteur d'âmes dans la paroisse, sur l'exemple de moralité qu'il devait montrer, sur sa fonction de confesseur et de psychologue d'esprits troublés. Rien n'est dit, mais il nous semble évident que ces événements ne devaient pas lui garder beaucoup de sérénité pour ses ouailles. Son esprit peu accommodant, revanchard même, ne pouvait que lui attirer des ennuis et le conduire finalement dans un cercle vicieux d'impostures et de haine.

Un mois plus tard, le 1<sup>er</sup> pluviôse an XI (21 janvier 1803), nouvelle lettre de Wilmotte cette fois, au préfet Lacoste. Le ton est plus amène, plus habile peut-être ! *J'ai appris avec peine...* et c'est l'histoire qui revient de sa nomination par l'évêque de Metz, non ratifiée par le préfet. Il s'en excuse : *Certains plus éclairés que moi et que j'ai consultés là-dessus, m'ont dit qu'une commission provisoire ne demandait pas tant de formalités. [...] Excusez mon ignorance, et manifestez-moi seulement vos volontés, je suis prêt à y obtempérer !* (s) F.-J. Wilmotte, prêtre desservant pour la paroisse d'Ollomont.

Le 7 février 1803, voici maintenant un rapport de la gendarmerie d'Houffalize, plein d'éloges à l'égard de Walrand, faisant suite à une requête du préfet Lacoste. *Je joins ici – dit le gendarme – tous les renseignements qui peuvent être à ma connaissance.*

1° *Le citoyen Dewalque, prêtre soumis, dans le principe n'a cessé de donner l'exemple de la soumission et de la bonne conduite, ce qui peut être prouvé par tous les gendarmes qui ont eu leur résidence à Houffalize. Jamais on n'a vu cet homme pris de boisson ; je lui crois en général toutes les qualités requises pour faire un bon prêtre. Malgré que j'ai entendu dire qu'il aime le sexe, c'est je crois une calomnie que l'on a voulu porter sur son serment et contre sa personne, étant le seul soumissionné dans cette grande partie du canton et voisin des prêtres non soumis du département de Sambre-et-Meuse qui, de temps en temps, venaient semer la discorde dans cette commune. Depuis que je suis à Houffalize, je lui ai vu deux servantes, très vilaines, ce qui n'est point ordinaire chez un homme porté pour le sexe (Ah, ne croyez pas que les gendarmes... !). On l'accuse d'aimer à porter plaintes, et à plaider ; suivant ma connaissance, ce n'est point à tort, tout homme qui se voit frappé, menacé, enlevé ce qu'il se procurait par ses soins, a droit de se plaindre. [...] Enfin, tous les défauts qu'on peut lui attribuer se réunissent en un, qui est d'avoir fait la soumission au Gouvernement, puisque c'en est un parmi les prêtres non soumis chez le peuple fanatisé.*

2° *Le prêtre Wilmotte est un homme adonné à la boisson, dans le plus haut degré. Je l'ai vu moi-même différentes fois ramené sous les bras, et l'ai vu ivre à la noce de la fille du Bourgeois, chez lequel j'étais en pension ; il ne pouvait plus dire autre chose que de demander à boire. Cet homme est dangereux pour la société. [...] D'après ce que m'en a dit le défunt curé d'Houffalize, il s'était emparé d'un calice de la paroisse, et s'en servait pour dire la messe, tant à la ville qu'à la campagne. Il ne voulut le remettre que sous la menace du sous-préfet de Neufchâteau. C'est un homme fanatique qui a semé partout le venin de la discorde et du fanatisme.*

Il fait ensuite le procès du maire, de l'adjoint, des membres du conseil ; le rapport se résume en ce que notre abbé Walrand est le bon prêtre, et qu'on ne lui en veut que parce qu'il a signé la soumission au Gouvernement.

Nous pensons aussi que si, à l'heure actuelle, il y a pénurie de prêtres, à cette époque, deux siècles avant nous, c'est plutôt le contraire qui se passait. Les prêtres devaient se battre pour avoir une paroisse ! Ne disait-on pas que trois personnes du village ancien dominaient, le curé pour les âmes, le maître d'école pour la culture, le notaire pour le patrimoine ; et Walrand cumulait la première et la deuxième valeur. Médecin au surplus, il guérissait les corps ! Il faut dire, cependant, que de cette dernière, aucune mention n'en est faite en ce temps.

Les rapports se suivent et ne se ressemblent pas. Le dernier rapport des gendarmes semblait prendre parti pour le citoyen Dewalque ; le préfet Lacoste ne sait plus qui croire. Il cherche cependant un

avis impartial, et dans cet espoir, il nomme deux commissaires extérieurs à la commune ; ils devront juger des personnes et de la situation, et produire des conclusions intègres. Chose dite, chose faite, les citoyens Lithoury et Delwiche sont nommés commissaires, ils s'annoncent aux habitants de la commune une quinzaine de jours avant de venir ; les villageois s'inquiètent, on en parle, on se prépare, on s'arme entre amis contre toute attaque ! Ils commencent leur enquête. On peut penser qu'à ce moment, chacun est sur ses gardes, et que quelques flatteries interviennent, comme un bon repas ou le vin d'une auberge, pour s'attirer les bonnes grâces de ces messieurs.

Ils ne perdent pas de temps. Après quelques jours déjà, le 7 ventôse de l'an XI (26 février 1803), le mémoire est écrit. C'est un rapport de dix pages. Il donne une idée, nous semble-t-il, tout à fait complète, presque exacte, de l'ambiance qui règne au village en ce début de siècle. Partant des habitants, *laboureurs, paisibles de leur nature*, il en arrive au point capital, *même exclusif* de la religion catholique, et le partage du peuple entre les prêtres assermentés et ceux qui ne l'étaient pas, avec *haines et dissensions entre des voisins, des parents même, triste résultat du fanatisme et de la religion mal entendue*.

Il cite le défaut d'instruction suite aux troubles de la guerre qui fait ici gémir les âmes honnêtes et sensibles.

Au risque de trop nous étendre, nous reprenons un paragraphe qui en dit long sur la culture de ce village, et probablement de toute la province à cette époque :

*Six, sept années perdues pour la jeunesse présentent un tableau où d'œil politique apparaît une lacune, un vide effrayant pour la race future ; dans vingt années, les hommes qui devraient exercer dans les campagnes des emplois, s'en trouveront très incapables, car il s'en trouve même une école tenue par un prêtre pendant deux ou trois mois de l'année seulement. Les enfants qui n'étaient point du parti de ce prêtre, se trouvaient empêchés de la fréquenter. D'ailleurs, qu'apprenait-on dans ces écoles : l'a, b, c, et quelque mauvais éléments d'écriture, sans principe de grammaire, ni rien qui préparera d'autres connaissances. Il est à désirer que dans cette région, il se trouve un ami de l'Humanité qui voulut y établir une école secondaire, tandis que d'ici à Luxembourg il ne s'en trouve pas une encore.*

Par parenthèse, les principes de grammaire, tant chez Walrand que chez ces responsables administratifs, sont bien ignorés... Dans les citations, nous avons soin de corriger l'orthographe particulièrement déplorable chez chacun !

Le rapport de commissaires en vient donc à l'étude du caractère et du comportement de chacun des personnages clés de la commune, les citant en détail l'un après l'autre. En commençant par le maire Bodlet, *réputation d'honnête homme, [...] du parti opposé à celui du prêtre Dewalque, [...] trop de chaleur à celui du prêtre Wilmotte*. L'histoire de l'enfoncement de la porte de l'église est encore une fois rappelée, de même que la collusion entre le maire, son adjoint, et le juge de Paix Urbin pour défendre Wilmotte et signer un arrêté les autorisant à cette action. Aucune mention de son alcoolisme !

De l'adjoint Burlin, *ennemi des prêtres assermentés, protecteur des insoumis*, il apparaît que l'acceptation de son poste, est uniquement la cause et le triomphe de l'abbé Wilmotte, son protégé.

Quant aux ministres du culte... c'est là que l'affaire se complique ! Deux chapitres évidemment, deux adversaires.

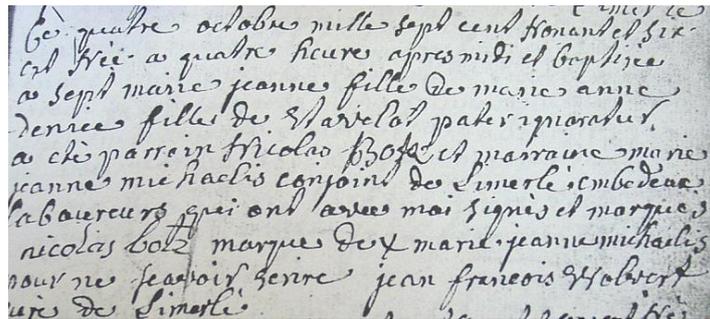
Pour notre abbé Walrand, un paragraphe important concernant ses relations et sa postérité :

*Le citoyen Dewalque, né dans le pays de Stavelot, a commencé sa carrière ecclésiastique au vicariat (1796) dans la commune de Wibrin, canton d'Houffalize. Il est prévenu d'avoir eu des habitudes avant son arrivée avec une fille de Stavelot qui s'est accouchée à Limerlé, même canton, et de lui avoir rendu visite pendant ses couches. Ce premier pas aurait pu trouver de l'indulgence chez les hommes qui connaissent la nature et la faiblesse humaine, mais il est prévenu encore par la rumeur publique d'avoir une fille à Wibrin qui a eu un enfant et véhémentement suspecte d'avoir été engrossée derechef, sans qu'à la suite d'une absence faite dans ce temps, il nie [que cet enfant soit] apparu de son fruit et [il] continue encore à rendre des visites à cette créature qui est la fille aînée de Geneviève Mafa, veuve Frenoy de Wibrin (Il semble donc que Joséphine Frenoy et son fils ne cohabitaient pas avec*

Walrand à Ollomont). Cette conduite est d'autant plus scandaleuse que l'on dit que le petit (né le 30 avril 1798, donc 5 ans) l'appelle Papa Dewalque ou Papa l'abbé !

Nous disons que c'est important, car un mystère planera sur la postérité de Walrand. C'est aussi l'objet de ce mémoire, et c'est pourquoi nous insistons. La précision qu'y mettent les Commissaires signifie clairement qu'il y a deux enfants, l'un à Stavelot ou Limerlé, l'autre à Wibrin.

Du premier, nous retrouvons tout récemment un acte de baptême. C'est une fille, elle se nomme Marie-Jeanne Denrée, du nom de sa mère Marie-Anne Denrée, *fille de Stavelot* ; elle est née à Limerlé le 4 octobre 1796, *pater ignoratur*.



Acte de baptême de Marie-Jeanne Denrée

1796... C'est l'année où l'abbé Walrand est nommé vicaire à Wibrin. Pourrions-nous imaginer que Marie-Anne Denrée, *fille de Stavelot*, est allée se cacher à Limerlé chez des amis (le couple Botz-Michaelis, parrain et marraine) pour accoucher ? Un accouchement, disent les Commissaires, qui a valu un déplacement (22 km, une journée à cheval) du jeune vicaire Dewalque. L'aurait-il lui-même assistée, en tant que médecin-accoucheur ? Rappelons-nous quelques faits de l'année écoulée : 1<sup>er</sup> août 1795, jugement de l'octroi de patrimoine à Walrand ; 19 septembre, ordination sacerdotale ; dans le courant de l'année 1796, vicaire à Wibrin. Par conséquent, au début de cette année 1796, Walrand était toujours à Stavelot ! Et rêvons...

À ce point de nos recherches, nous ne connaissons ni mariage, ni descendance, ni décès à cette Marie-Jeanne née le 4 octobre 1796, pas plus que l'ascendance de sa mère. Les registres de Limerlé sont muets. Ceux de Stavelot aussi.

Le second enfant est confirmé par un acte de naissance le 30 avril 1798 à Wibrin, c'est Nicolas-Joseph Frenoy, il aura lui-même un avenir et une postérité bien connue, comme nous le verrons dans la suite. Un ou deux enfants ? Le trouble se maintient, quand nous lisons aux Archives de l'Évêché de Namur que Walrand en mars 1808 : *Iste sacerdotium contemnens, vestem talarem deposuit et fugit in Galliam cum aliqua muliere et genuit duos infantes*. Qui a écrit cette phrase ? Elle est certainement fautive dans sa première partie car il ne déposa jamais sa soutane ; aucune autorité ecclésiastique ni civile ne l'y a obligé. Mais est-elle fautive aussi dans la suite ? Le « duos infantes in Galliam » intrigue. Et nous retrouvons une phrase semblable dans la liste des vicaires de Wibrin : *qui character sacerdotale contemnens, vestem talarem deposuit et puellam familiae Frenoy nupsit quacum Parisim habitavit et filios habuit*. À nouveau, erreur dans la première partie (il ne déposa pas sa soutane), le « nupsit » (il épousa) est évidemment faux aussi, « Parisim » il n'y a aucun écrit qui atteste sa présence à Paris, (aucun non plus qui le nie, il est vrai) ; bref, jusque là tout semble faux, mais exact quant à la « puella » Frenoy. Reste encore le « filios »... au pluriel...

Si nous en restons au rapport des Commissaires, nous croyons qu'il n'y avait à ce moment (1803) aucun enfant à Ollomont. De Marie-Jeanne (6 ans) à Stavelot ou Limerlé, on ne sait plus rien ; de Nicolas-

Joseph (5 ans) à Wibrin, l'abbé continue encore à rendre des visites à sa mère.

Quant au départ en Ardennes françaises (1808), la suite nous apprend la présence de Nicolas-Joseph et de sa mère aux côtés de l'abbé Walrand. Il n'est toujours plus question de Marie-Jeanne. Le mystère du départ des *duos infantiles in Galliam* n'est pas encore éclairci pour autant !

Venons-en à Wilmotte... Son « investiture » à la cure d'Ollomont serait le fait d'un certain Titius, soi-disant délégué de l'évêque de Liège qui entreprenait les prêtres réfractaires, *séduits par l'ambition et de vaines espérances, trompés par des crédits imaginaires*, et moyennant parfois douze louis, il leur offrait une investiture éphémère. C'est de cette manière avec encore l'appui de quelques membres de l'abbaye de Saint-Hubert que, selon le rapport des commissaires, le prêtre Wilmotte insoumis, s'est glissé dans l'administration de la paroisse.

Au départ, il disait la messe dans des maisons privées, faisant passer son message d'aversion au prêtre Dewalque.

*Il doit même avoir été procédé contre lui à un mandat de départ en l'an dix pour avoir été pris en flagrant délit d'exercer la lutte pendant la nuit contre l'adjoint du maire... ; et l'on dit que ce n'est que sous le cautionnement de celui-ci qu'il a été mis en liberté.*

*Depuis l'arrêté du 18 nivôse, il a eu toute latitude à exercer seul. Sa moralité est sans autre reproche ; il a des talents, l'esprit de son état, avec beaucoup de fanatisme.*

*Ses moyens d'existence consistent principalement dans son état ; il tient l'école depuis cet hiver ; en général, les parents sont contents de son instruction. Il est aussi constant que tout le monde assiste à son office parce qu'il ne s'en fait pas d'autres.*

*Ce qui paraît encore alimenter cette désunion d'esprit, c'est qu'après la messe solennelle du jour de l'enfoncement des portes de l'église, il s'est fait des dîners et des goûters chez le maire, chez l'adjoint et chez Grogna, entre les hommes et les femmes de ces maisons, auxquels le prêtre Wilmotte présidait, et que ces sortes de jubilatons annonçant leur triomphe sont une sorte de morgue pour la partie opposée qui se trouvait terrassée.*

*Mais aussi, il est constant que le prêtre Dewalque a encore ses adhérents et que dans le cœur des habitants, il ne règne pas la même concorde, ni la même fraternité. [...] Ce même prêtre est sans reproche quant à l'exercice de son ministère : il est capable, sobre, et a beaucoup d'aménité et on ne peut lui reprocher que les faiblesses dont il est ci-dessus fait mention ; si à cet égard, il avait un peu plus l'esprit de son état, ce serait un prêtre parfaitement estimable.*

Et la conclusion du rapport intervient sous cette forme :

*De tout quoi, nous concluons que pour faire cesser toute division, satisfaire les habitants, et assurer leur tranquillité, les prêtres Dewalque et Wilmotte devraient être renvoyés de cette commune et leur être substitué un tiers qui réunirait la moralité et la science évangélique, qui leur prêcherait aussi bien par l'exemple que par la parole, un tiers semblable qui ait fait le serment de l'an six, ou pas, serait bien l'objet du vœu des habitants des plus sages, des modérés surtout qui étaient du parti de Dewalque, tels que... quelques noms sont cités.*

Les commissaires proposent aussi le remplacement de l'adjoint, mais semblent protéger étrangement le maire pour éviter les réactions, et ne pas mécontenter absolument ceux qui étaient comme lui du parti des insermentés, et porter d'autre part à des démonstrations ou des morgues qui entretiendraient le foyer de la discorde parmi les habitants. Il nous a paru d'ailleurs – disent-ils – vivement pénétré de sa faute et nous a promis qu'à l'avenir, il ferait son devoir et ne se laisserait plus influencer par les prêtres, ni par d'autres.

Ces commissaires nous paraissent des hommes sages dans leurs conclusions, même si notre maire alcoolique en tire les ficelles et reste seul maître à bord ! Mais ce beau programme n'est pas mis en exécution, du moins dans l'immédiat.

Le préfet semble jouer les Ponce Pilate ... Ce qui précède s'écrivait le 26 février 1803, mais ne clôturait pas le chapitre ! En effet, le 8 avril, Walrand s'épanche à nouveau chez le préfet Lacoste. Il n'a pas

eu connaissance du rapport des commissaires, mais il les soupçonne d'avoir pris le parti du maire qui n'a pas cessé d'être avec eux et de leur payer du vin à l'auberge. [...] Ce maire se flatte, à la vérité, depuis son retour de Luxembourg, qu'il est venu à bout de me noircir à vos yeux. Mais ce n'est point à un magistrat aussi éclairé, aussi sage, aussi juste et aussi clairvoyant que le citoyen préfet, qu'on en impose. Le ton est toujours le même dans la flatterie, comme dans la description des mauvais traitements qu'on lui fait subir.

Le 29 juin 1803, Walrand s'adresse cette fois au citoyen Clément, commissaire du Gouvernement près le tribunal civil du département des Forêts, à Luxembourg, pour lui exprimer ses doléances sur la justice de Neufchâteau :

*Au Citoyen Clément, commissaire du Gouvernement près le Tribunal civil du département des Forêts, à Luxembourg ;*

*Citoyen Commissaire,*

*Mon serment de fidélité et d'attachement au Gouvernement qui devait être le titre et à l'appui duquel un chacun devait trouver repos, tranquillité et protection, fut pour moi un signal de mépris dans ma paroisse. Les autorités même secondèrent les intentions fanatiques des habitants : le maire et l'adjoint furent les premiers à m'inquiéter non seulement dans ma personne mais même dans mes propriétés. Le premier s'est montré à cet égard le plus perfide ennemi du Gouvernement. Il volait mes propriétés en plein midi : il les faisait encore voler par d'autres et lorsque je voulais le rappeler ainsi que ses commissionnaires en délit, à leur devoir, il apostait des créatures pour m'insulter et me donner des coups. J'en portais mes plaintes dès l'an VII. On resta longtemps sans y prendre égard, cependant le Juge de Paix entra en informations et en envoya le cahier au Directeur du jury à Neufchâteau. Ces informations restèrent ensevelies pendant près de trois ans.*

*Jusque-là qu'un magistrat de sûreté le commissaire Maréchal, révisant les affaires de police, s'occupait d'une partie de celles qui me concernaient et décerna le 2 nivôse an X un mandat de dépôt contre un nommé Jean-Pierre Degré, se disant berger de la commune, quoique domestique du maire, pour m'avoir maltraité et frappé à sang coulant. Deux autres mandats furent aussi lancés contre les fils de Jean-Joseph Hagionet et Antoine Malize du même lieu pour cause d'insulte et de trouble dans l'exercice de mes fonctions dans l'église. Le maire et quelques autres devaient aussi trouver les leurs. Mais on n'en parla pas. Chose étonnante mais qui, peu après, ne m'a plus surpris, lorsque le maire se vanta qu'on entendrait plus parler de ces affaires, non plus que celles dont question dans les mandats rappelés ci-dessus ; car il avait eu l'adresse de faire sortir ces individus des prisons, sous caution. J'attendais cependant la fin de toutes ces choses pour récupérer des dommages et intérêts considérables qu'ils me doivent, et il n'y a nulle apparence que cela se terminera. Ce qui m'engage, citoyen Commissaire, à vous porter mes doléances sur le défaut où le tribunal correctionnel de Neufchâteau est à me rendre justice. Vous qui êtes constitué le premier magistrat de la police de ce département, vous ne verrez certainement point sans indignation combien les hommes attachés au Gouvernement se trouvent méprisés et ne souffrirez pas non plus que ce mépris se perpétue davantage. Veuillez faire disposer par le tribunal correctionnel de Neufchâteau sur les affaires que j'ai l'honneur de vous soumettre ; j'attends tout de votre justice. Salut et respect. Ollomont, ce 10 messidor an XI.*

« Quel fut le résultat de cette démarche ultime ? Il y a tout lieu de croire qu'elle n'eut guère plus de succès que les précédentes ; en tous cas, aucun document ne vient démontrer qu'il lui ait été rendu justice. C'était l'aurore de cette époque qui n'a pas encore pris fin où les tribunaux rendent plus de services que d'arrêts. »

Nous trouvons encore au dossier, la « copie conforme » d'une lettre du vicaire général de M<sup>sr</sup> l'évêque de Metz, qui aurait été écrite le 28 juillet 1803 au « desservant » d'Ollomont (l'abbé Wilmotte qui transcrit lui-même).

*M<sup>sr</sup> l'évêque prend la part la plus vive, Monsieur, aux mauvais traitements que vous avez essuyés de la part de M. de Walque, ce prêtre étant interdit de toutes fonctions, il ne peut être agi contre lui que dans le cas où il violerait cet interdit. Il vous charge alors de le lui dénoncer quant aux excès auxquels il s'est porté à votre égard, si vous pouvez en faire la preuve, dénoncez-le à la partie civile, comme perturbateur du repos public, ou laissez agir votre commune ; du reste, M<sup>sr</sup> l'évêque vous exhorte à la patience. L'organisation ne peut plus être très éloignée, et*

*alors la puissance civile le forcera d'évacuer le presbytère. Je vous salue avec une parfaite considération. (s) Oster, vicaire général. Pour copie conforme, Wilmotte, desservant d'Ollomont.*

Ce cher vicaire et son évêque s'en lavent à nouveau les mains, en remettant l'affaire au pouvoir civil, le maire en l'occurrence !



Le Presbytère d'Ollomont, vendu en 1912 et classé le 28 octobre 1982, habité aujourd'hui par M. et Mme Dauchot.

Il y a encore un certificat du curé de Villereux qui certifie le 13 décembre 1803, que Walrand-Joseph Dewalque, curé à Ollomont, paroisse voisine de la sienne, s'est toujours comporté à sa connaissance, comme un bon ecclésiastique, à lui mériter l'estime et la considération de ses ouailles ; que ce n'est que par cette considération que le séquestre et ensuite la vente tant des biens de la cure que ceux de la fabrique et du mobilier et effets de l'église dudit Ollomont n'a pas eu lieu De manière qu'on doit le regarder comme le protecteur et le patron de l'église et de la cure d'Ollomont. Attestons en outre que le citoyen Wilmotte qui dessert aujourd'hui cette cure est un homme dont les écarts fournissant de temps à autre des moyens de sévir contre lui, l'ont encore depuis peu rendu susceptible d'un mandat d'arrêt qu'il a esquivé et dont on est à sa poursuite. Donné à Houffalize, ce 23 frimaire an XII (13 décembre 1803). Lhermite, curé de Villereux.

Rien n'y fait : le fameux arrêté signé par le pouvoir communal et appuyé par le Juge de Paix, suit son cours ; Walrand se voit expulsé du presbytère et des biens y attachés, attendu que vous occupez ledit presbytère sans être le desservant de notre paroisse et par conséquent sans aucun droit [...] endéans les cinq jours... Mais, nous commençons à le connaître, il refuse énergiquement cette première sommation faite le 26 décembre 1803. Deuxième sommation le 2 janvier 1804 : sans que vous eussiez obtempéré à mon invitation pendant le temps que je vous avais accordé pour l'évacuation dudit presbytère. C'est pourquoi voyant votre récalcitance, je vous invite de nouveau [...] dans les trois jours... Et Walrand tient toujours bon !

Le 7 janvier 1804, l'adjoint du maire désire quand même se couvrir avant d'employer la force, et il recourt au préfet Lacoste qui décidément en aura entendu parler. Le nommé Walrand-Joseph Dewalque, prêtre de Stavelot qui occupe ledit presbytère et jardins y attachés s'est constamment refusé à l'évacuer nonobstant toutes les invitations amicales qui lui ont été faites. [...] Nous espérons, voyant le légitime pasteur obligé de mendier son gîte de porte en porte, qu'un peu de pudeur (de Walrand), s'il lui en reste, le pousserait une bonne fois... etc. [...] Je prends citoyen préfet la respectueuse liberté de m'adresser à votre autorité pour qu'elle daigne m'autoriser à prendre la force armée pour obliger ledit Dewalque à déguerpir de notre maison curiale et jardins y attachés...

Le 10 janvier 1804, du sous-préfet au préfet... *L'intention du maire-adjoint paraît fondée. Cependant, l'usage du moyen proposé semble être de nature à faire naître des réflexions qui peut-être ne se concilieraient pas entièrement avec la disposition que le rétablissement du culte sollicite, et d'un autre côté propre à ranimer la querelle et la division dont cette commune a eu trop à souffrir ; quels qu'en aient été la cause, les circonstances et les torts, il doit y avoir une fin. Aujourd'hui que l'autorité compétente a prononcé, le citoyen Dewalque doit s'y soumettre. Vous trouverez dans votre sagesse les moyens convenables de terminer promptement une lutte devenue scandaleuse. Salut et respect.*

L'histoire de Walrand et de son presbytère à Ollomont se termine là et nous ne saurons pas ce que la sagesse du préfet Lacoste lui a donné comme ultime conseil, car l'évêque de Metz en avait pris les devants.

Pierre-François Bienaymé, évêque de Metz, le nomme curé à titre provisoire à Houmont et Rechrival, le 12 nivôse de l'an XII (3 janvier 1804).

## **Houmont et Rechrival**

Voici donc notre abbé Walrand envoyé à Houmont et Rechrival, ce n'est pas si loin (36 km), mais les communications étant ce qu'elles étaient, il n'est pas évident qu'il connaissait bien sa destination.

Pour connaître un peu l'importance de ces villages, nous voyons qu'en 1877 Houmont comportait seulement 10 maisons et 64 habitants, tandis qu'à Rechrival il y avait 15 maisons et 77 habitants.

Le curé Dewalque était un caractère irréductible, résume le docteur Bernard, et nous le suivons volontiers : immuablement fidèle aux idées libertaires de sa jeunesse, dressé dans son serment comme dans une armure, il considère comme une lâcheté de reprendre la foi donnée naguère à la Constitution française et se refuse catégoriquement à toute palinodie. Et cette attitude inébranlable va faire pleuvoir sur lui de nouvelles tribulations ; cette fois, ce n'est plus avec un confrère qu'il a maille à partir, c'est avec le maire du village.



Investiture de l'abbé Walrand comme curé provisoire à Houmont et Rechrival.

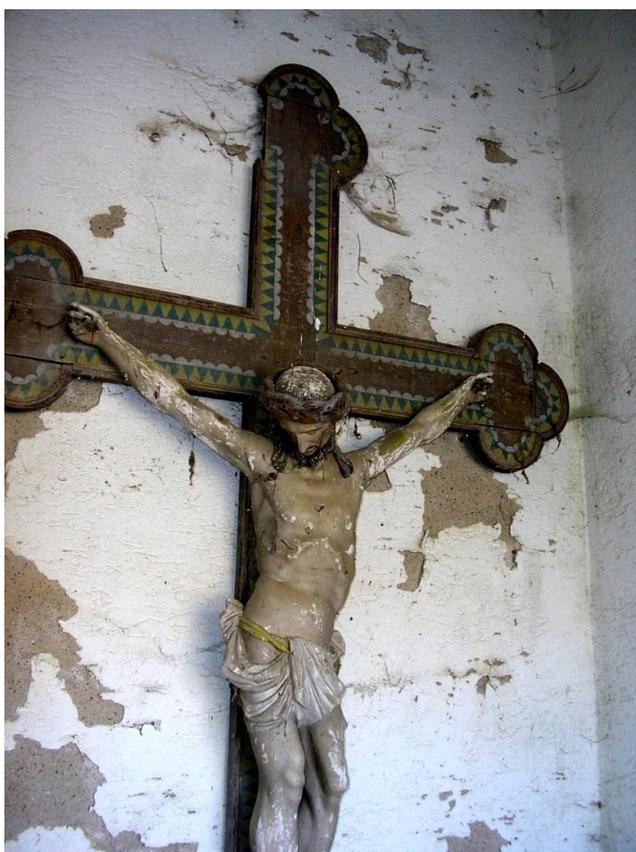
Dès avant le titre qui devait l'accréditer à Houmont, le maire lui fait savoir qu'il est indésirable ; c'est toujours le fait qu'il est assermenté et que la plupart des prêtres ne le sont pas. Sa situation est déjà intenable, et c'est en ces termes qu'il en rend compte au préfet Lacoste, toujours lui, dont il n'était vraiment pas un inconnu :

[...] Si tous les habitants de cette commune étaient de la trempe du maire, je n'attendrais point, citoyen préfet, qu'on postulât ma sortie de la cure que j'occupe, je la demanderais moi-même. [...] C'est un esprit revêche, c'est un être qui ne sait s'accommoder avec personne, c'est un homme en outre qui ne respire que l'aristocratie et le fanatisme, et qui, pour accommoder le tout à ses passions, sait se prêter des noms qui rougiraient à le servir... En un mot, il est le protagoniste du système des prêtres réfractaires. [...] Il est connu que dans tous les temps les prêtres réfractaires et émigrés ont trouvé un asile assuré chez lui. Walrand cite ensuite des noms de prêtres réfractaires des environs, même à Rechrival, sa paroisse. Il est douloureux pour moi de vous annoncer toutes ces choses. Mais enfin je ne peux me taire, lorsque je vois que je me trouve nouvellement en prise avec les ennemis du Gouvernement. Je lui ai toujours été attaché et je le resterai jusqu'à la fin, mon serment prêté est la garantie de tout.

Ce sont bien ces derniers mots dans lesquels il confirme son opiniâtreté (son erreur ?) à défendre la position qu'il a prise, qui continuent à l'opposer à une majorité de prêtres, de citoyens et de responsables civils. Il jouit de la protection de l'Administration, du Gouvernement et du préfet, du moins dans le principe, mais ceux-ci n'apportent guère de preuve à cette protection.

Il poursuit en faisant mention d'un témoignage de certains paroissiens : *Vous voyez au contraire que je suis estimé et désiré, et que l'exactitude dans l'exercice de mes fonctions et la régularité dans mes mœurs m'ont attiré leur bienveillance et leur considération.* Le curé de Tillet, paroisse voisine, lui vient en aide... *Ce curé respectable autant par sa conduite, ses mœurs, ses talents et sa science est venu lui-même m'apporter son témoignage, lorsqu'il a su que j'étais en lutte avec ce maire et que celui-ci cherchait à me nuire et me dénigrer tant vis-à-vis des autorités que des honnêtes gens qui le méprisent.* Le thème est récurrent, il continue dans le même esprit : *J'aurais pu m'épargner ces disgrâces avec lui, si j'avais pu être moins fidèle à mon devoir et à mon serment, car sachant que j'avais donné ma soumission dans le temps dû, il m'a tenté et provoqué différentes fois à faire une rétractation. Mais je l'ai reçu à cet égard avec mépris en lui faisant sentir que des propositions de cette espèce ne devraient point partir de la bouche d'un magistrat ; il a conçu de là une indignation contre moi, et suscité d'ailleurs par ses prêtres qui l'entourent et le fanatisent, il a pu vous écrire contre moi les mensonges et les impostures que je détruis par cette lettre. N'écoutez donc point, citoyen préfet, les faux rapports de ce maire. Dans tous les postes que j'ai occupés, ma conduite a toujours été sans reproche, et dans celui-ci que je tiens de la bienveillance et de la protection qu'il vous a plu de m'accorder, j'y suis et serai encore plus en garde vis-à-vis de la malveillance et je ne crois pas qu'il sera jamais dit à mon égard que le citoyen préfet s'est intéressé pour quelqu'un qui ne dut mériter son estime et celle du public.*

Avec sagesse, le docteur Bernard conclut : en désaccord avec l'adage qui veut que « l'homme absurde est celui qui ne change jamais », le curé assermenté ne voulait pas évoluer et s'adapter aux circonstances.



Croix provenant de la vieille église Saint-Lambert de Houmont

Des lettres de l'abbé Walrand se suivent au Commissaire du Gouvernement, au préfet du Département... il cherche des témoignages, et les reçoit, de paroissiens et de prêtres de paroisses voisines. Un certificat élogieux en faveur de l'abbé Walrand, est donné le 8 fructidor an XII (28 août 1804) par le maire Gosse et l'adjoint Octave de Rechrival. *Notre curé moderne s'est acquitté envers nous et toutes les personnes qui ont eu besoin de son secours spirituel avec toute l'exactitude qu'on peut désirer d'un pasteur dévoué à son devoir. Il serait à désirer que depuis longtemps nous eussions eu un curé aussi exact, et aussi désintéressé que lui, et qui méritât la confiance de la paroisse aussi bien que lui, tant par ses exhortations pieuses dans l'église, que par sa conduite édifiante et exemplaire dans le public. Rechrival, 8 fructidor an XII.*

Il a aussi des biens à gérer (la ferme et les terres de Reharmont) et, semble-t-il, grand besoin du produit des fermages. Il ne manque donc pas d'écrire à son frère Sébastien, se plaignant des autres qui lui doivent de l'argent. Il prend soin encore de ses neveux, obtient une bourse d'études pour Mathieu-Joseph (quatorze ans, fils de Mathieu), il cherche un mambour (tuteur) pour sa nièce Marie-Barbe (dix-sept ans, fille de Marie-Barbe, décédée).

C'est aussi à cette époque que Walrand fait une dernière tentative à Wibrin pour récupérer le bénéfice de la fondation Henrotte. Il s'adresse au curé du moment (10 mars 1806) à Wibrin, Hubert Poigfert, qui lui répond sèchement au sujet de l'abbé Filot-Henrotte, dernier bénéficiaire... *qu'il se foutait de lui, que son temps était outre, que c'était un don que le défunt avait fait à sa servante !!* Situation tendue entre eux, au point que le curé Poigfert n'annonça même pas les obsèques de l'abbé Filot, comme il le faisait pour tout autre paroissien. L'abbé Walrand s'adresse ensuite (18 avril 1806) au préfet, auquel il explique à nouveau ses droits au bénéfice de cette fondation. Il n'est pas plus entendu. Pas plus, du reste, que le curé Poigfert qui essaya dans la suite de récupérer le bénéfice pour sa fabrique d'église !

Notre pauvre Walrand, c'est bien le mot, se mettait tout le monde à dos. Que pouvait-il encore prétendre sinon l'amitié de quelques voisins qui osaient le comprendre ? La situation devenait de plus en plus intenable, et nous pouvons bien imaginer qu'il s'adressa à son préfet, à son évêque peut-être (c'est moins sûr !), dans le but de trouver une paroisse qui serait moins hostile à ses vues immuables d'attachement au Gouvernement.

Le département des Forêts (nos Ardennes belges), toujours français en ces années 1808 était géré religieusement par l'évêque de Metz. C'est ainsi, et pour cause, que Walrand reçoit le 1<sup>er</sup> mars 1808, de son évêque Mgr Gaspar-Jean-André-Joseph Jauffret, une investiture dans la paroisse de Remonville, en Ardennes françaises. Le séjour à Houmont et Rechrival n'aura duré que quatre ans.



Appel de l'abbé Walrand à la cure de Remonville

## Remonville

Investiture donc de l'abbé Walrand Dewalque, le 1<sup>er</sup> mars 1808, à Remonville. Le premier acte signé par lui aux registres paroissiaux est daté du 27 mai 1808.

Ce n'est pas à proprement parler une expatriation, car il restait dans le même diocèse, et le même pays, la France de l'époque napoléonienne. Distance de Houmont: 120 km; de Stavelot: 175 km. Remonville est un petit village (264 habitants en 1800, 208 aujourd'hui), département des Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Buzancy (carte Michelin p. 82).



Remonville, l'ancienne église Saint-Juvin. Carte postale datée de 1808

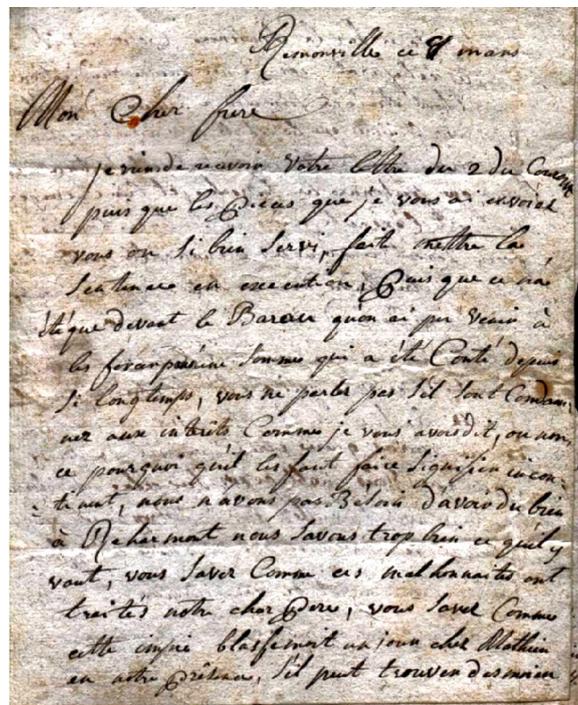


La vieille église



Remonville, en arrivant de Buzancy  
Large artère, maisons basses, l'église (nouvelle) isolée sur une grande place

Le ton change ; il n'y a plus rien à disputer, ni avec le maire, ni avec l'évêque, du moins dans un premier temps. Le courrier de l'abbé Walrand se fait vers Stavelot, fréquent et pressant ; Sébastien semble devoir être le messager, le monsieur « bons offices » de Walrand, vis-à-vis des autres frères. Au sujet de Pierre, *ma patience va à sa fin, je ne suis pas un babillard, je donne des coups sans beaucoup causer, et l'argent qu'il me doit, il m'a fait un tort très cruel de ne pas me l'avoir payé dans le temps...* Au sujet de Mathieu, *notre frère Mathieu a-t-il l'argent que vous avez été chercher chez mon fermier, je commence à en avoir besoin...*



Lettre du 9 mars 1810 ou 1811 à Sébastien



Sans enveloppe, la lettre est pliée (vraie grandeur), cachetée, et adressée à Sébastien

Il y a aussi des mésententes et même des procès dans les rapports que Walrand a avec son fermier Gillet de Reharmont. C'est Sébastien, de nouveau, qui est chargé de mission. *Faites mettre la sentence en exécution, puisque ce n'a été que devant le Barreau qu'on ait pu les forcer pour une somme comptée depuis si longtemps...les intérêts, il faut les faire signifier incontinent. Nous n'avons pas besoin d'avoir du bien à Reharmont, nous savons trop bien ce qu'il y vaut, vous savez comme ces malhonnêtes ont traité notre cher père, vous savez comme cet impie blasphémait. [...] Il ne faut pas être tendre dans ces sortes d'affaires ; Pierre me doit, Dieudonné me doit, et enfin Mathieu me doit.*

On s'impatiente : *Je vous ai donné de l'argent et des pièces qui ont servi à les faire foudroyer par la Justice, voilà deux ans qu'ils sont condamnés et je ne reçois aucune nouvelle. [...] Pourquoi aller chercher dix couronnes auprès de Gillet pour notre frère Mathieu, je ne vous y avais pas envoyé. [...] Notre frère étant tiré d'embarras se rit de moi, après m'avoir fait faire un voyage de quatre-vingts lieues qu'on ne fait pas avec une prunelle dans la poche. Dites à mon frère Pierre qu'il pense à me payer bientôt, ou bien je lui rendrai le même traitement qu'il m'a fait dans le malheureux temps de la Révolution, ayant ameuté la canaille de la paroisse contre moi.*

Il insiste encore : Remonville, 28 juillet 1811 : *Je suis bien étonné que vous ne me donniez aucune nouvelle de Stavelot, surtout des affaires de notre famille. Que faites-vous avec ces braves gens de Reharmont ? N'aliénez pas un centime de ce qui peut m'appartenir, à l'égard de personne. Je suis en état de faire mes aumônes moi-même. Faut-il que je retourne au pays pour arranger nos affaires ? Marquez-le-moi ! Mais tâchez, je vous prie, de ne plus me faire faire de corvée telle que la dernière, qui me coûte plus de quinze louis d'or. Enfin, mon cher frère, si je ne suis pas digne d'une de vos réponses, il faudra que je demande des nouvelles à d'autres ; cependant, si vous m'en trouvez encore digne en vous souvenant que nous avons sucé le même lait et engendrés du même sang, fermez la lettre de manière qu'elle ne soit pas ouverte. [...] Si l'on m'avait écouté, Philippe existerait encore et dirait la messe aujourd'hui, avec le marché que je lui avais prescrit ; si j'avais su qu'il voulait être militaire, je l'aurais mis dans la Cavalerie, et je vous assure qu'il serait aujourd'hui Maréchal des Logis. Je vous salue. ( s )*

*Je vous ai marqué dans une de mes lettres à l'égard de Reharmont qu'il ne fallait pas épargner les méchants ; le Livre de la Sagesse nous le dit.*

Pour deux francs... : *Monsieur Gillet, par votre lettre du 28 août 1811, vous m'envoyez 58 francs sur 60, pour compléter la location de ma maison [...] Ainsi, c'est deux francs que vous m'êtes redevable de ce chef. J'espère que lorsque vous aurez réfléchi sur la vérité impugnable que je vous pose, vous m'épargnerez le désagrément de vous y contraindre par la voie judiciaire. Je vous salue. Remonville 13 septembre 1811. Nous ne pouvons vous dire combien deux francs de l'époque valent en euros... mais quand même !*

*Je vous ai écrit (c'est toujours à Sébastien) qu'il ne fallait pas épargner les méchants, qu'il fallait les poursuivre, l'épée dans le rein. Craignez à présent que pour avoir été trop bon ou trop négligent, « insoutiens » (?) ou trop lâches, ces mauvais sujets ne trouvent quelque article dans le code Napoléon pour empêcher l'exécution de la sentence que vous m'avez annoncée. Servez-vous des moyens les plus expédients, tels que les lois donnent en pareille circonstance ; n'ayez donc plus d'égard pour ces braves gens-là, que pour la boue de vos souliers. S'il vous manquait de l'argent, que ne m'écrivez-vous ? Je vous l'aurais avancé. S'il vous en faut, écrivez-moi de suite, et ne traînez pas une affaire qui devrait être finie depuis longtemps.*

*Pour ce qui est de Monsieur Gillard (il semble que ce soit le voisin de Reharmont) faites-lui faire une défense de ma part d'entraver en aucune manière l'entrée de mon écurie ; le terrain m'appartient encore plus avant que ma gouttière, tout le long de mon bâtiment, tant devant sa propriété que devant la mienne. Pensant à sa succession, Walrand écrit : Veillez à cela, ceci pour vous autres ! Ce ne sera jamais pour moi d'en jouir personnellement. Parlez donc, aussitôt qu'il est nécessaire, au huissier compétent, pour former une défense légale en temps et lieu, pour que l'on ne déroge en aucune manière à ma propriété qui sera, pour votre fils (c'est François !), et les autres enfants de mes frères et sœur. Veillez-y, veillez-y, je vous en prie. (Nous sommes en 1811, le testament de 1818 n'est pas encore « au point »... Sacré Walrand !). Qu'il en fasse, s'il le veut, une muraille sur la rue, et entre nous deux – suivant la loi, en laissant encore deux à trois pieds outre ma gouttière – en faisant ainsi il peut faire « travailler » (?), mais autrement, il faut faire former l'opposition sans délai. L'huissier sera payé, j'en aurai souci. Je tâcherai de retourner au début d'octobre, si je n'ai pas d'empêchements. Et l'on y revient... : Dites, en attendant, à notre frère Mathieu, qu'il vous remette les dix couronnes que vous avez été chercher chez Gillet. S'il ne vous le donne pas toutes dix, qu'il me donne toujours un peu ! Dites aussi à Pierre qu'il faut une fois en finir ; ils m'ont bien envoyé l'huissier dans les pays étrangers lorsque je leur devais. Si tout cela ne suffit pas, je vous avancerai encore. Je vous salue ainsi que la famille.*

Décidément, l'abbé Walrand, bien loin en France maintenant, ne sait plus comment faire valoir ses droits, ses fermages, ses créances... il s'adresse désespérément à son frère Sébastien. En vous écrivant cela, nous hésitons... car d'autres lettres existent assurément, aux autres « chers » frères, mais nous n'en avons aucune connaissance, elles sont restées dans l'oubli des familles qui ne conservent pas d'archives.

Nous en arrivons en 1813, le 17 mai. Deux ans se sont passés, mais deux ans, dans une ferme à Reharmont, dans un bâtiment qui se vit tous les jours, c'est déjà beaucoup ; et le fermier Gillet écrit à l'abbé : *Monsieur le vénérable curé de Remonville, ...D'après les ordres que vous nous avez donnés par votre dernière lettre, nous avons fait les réparations que la nécessité nous a obligées ; je vous en détaille tout en argent de Liège, savoir vingt-et-un escalins et trois sous, à Henri Detry, maître maçon pour le salaire de son travail, idem avoir donné à François Talbot, huit escalins pour le travail qu'il a fait en sa qualité de menuisier et charpentier, idem avoir acheté et payé une pièce de bois à Henri Remi pour sept escalins et pour vingt-quatre sous, idem vitre à Jean Goffin pour douze sous, idem le soussigné a fait des voitures pour quatre escalins...*

Histoire de porte... à Sébastien : *Je vous remercie de votre lettre du 5 juin, je suis très mari d'apprendre les impertinences de Gillet, mon fermier. [...] Je lui avais écrit que la porte était bien, et qu'il ne fallait pas la changer, puisqu'elle était sur le mien et qu'elle s'ouvrait sur le mien. Je proteste très formellement de ce changement [...] Je vous autorise à faire tout ce que droit, et leur faire connaître judiciairement ma protestation et mon mécontentement, et l'inconvenance d'une limite semblable. [...] Je ne crois jamais habiter ma maison... Il reparle ensuite de Pierre, ce qu'il doit, sa femme qui pleure, qui demande des messes pour son fils Philippe, des dettes aussi de Mathieu, du Juge de Paix Blavier que je salue dans sa compétence... Bref, l'abbé Walrand se sent loin de Stavelot, de ses biens à Reharmont, il proteste des malversations, il s'adresse à qui veut l'entendre, mais que peut-il encore faire ? Un voyage de près de 200 km vers Stavelot, c'est 10 jours de diligence aller et autant de retour, et cela coûtait plus qu'une « prunelle dans la poche », comme il disait ! Le pouvait-il aussi, pour son ministère ? À qui se confier, sinon à ce cher frère Sébastien ?*

Le 10 juillet 1814, encore une protestation d'usurpation de propriété par le voisin Gillard. *Ils ne l'auront pas comme ils ont eu la vigne du pauvre Nabote, pour un morceau de pain. [...] Réponse aussitôt. Si vous n'en avez pas soin, je vendrai le tout ! Il en est à des menaces, du chantage (?) en sa propre famille !*

Le 20 août 1814, longue lettre à Sébastien. *Merci au sujet de la porte... Réclamations et demande de procès-verbal, aux points de vue : toiture, four, dégradations à charge du locataire, le tout avec procuration légale promise par l'abbé. Tenez-vous ferme..., et voyez la toiture du bâtiment qui a coûté plus de cent louis à notre brave père... Faites le tout pour un mieux... je ne suis pas content de Dieudonné par rapport à l'argent... Si vous avez besoin d'argent vous m'écrirez, puisque Dieudonné n'a pas donné d'argent...* Revenant encore à Reharmont, et au locataire Gillet : *On ne saurait prendre trop de précautions, car à l'égard de la porte, il n'a fait cela qu'après que je lui avais écrit précisément le contraire, sans jamais lui avoir parlé de la fenêtre. Il ne vous montre pas les lettres par lesquelles je lui défendais de changer la porte, en lui motivant qu'elle n'embarassait personne, qu'elle était sur le mien, de plus que toute ma gouttière tombait aussi sur le mien, et je concluais en disant que j'espérais, pour éviter toute difficulté, que M. Dufat-Gillard me vendrait cette petite place. Vous voyez d'après ceci comme on m'a berné ! [...] Il me devait donner ma petite chambre et un lit que j'avais reprêté (réservé ?) pour mon retour ; j'avais aussi reprêté le logement de mon cheval, il n'a rien fait de tout cela.*

Le 7 décembre 1814, encore une longue lettre à Sébastien. On parle toujours de ces portes et fenêtres, de condamnation du locataire Gillet, d'une relocation de la maison, des dettes de Pierre et Dieudonné... *Ils savent au fond de leurs âmes qu'ils sont réellement mes débiteurs...*

Il est intéressant néanmoins d'apprendre en cette même lettre, que Walrand a hébergé les filles de Dieudonné, l'une Marie-Anne (1797-1837) pendant un an *pour l'instruire*, l'autre Anne-Marie (1801-1860) pendant deux ans et trois mois, qui ne *connaissait pas l'alphabet*, il lui a fait faire sa première communion. Cela devait se passer à Houmont, vers 1807. Dieudonné habitait Villez, à quelques kilomètres.

Nous trouvons encore en 1815, le 16 novembre, une liste de trois pages de réclamations au Juge, en fonction de ce locataire Gillet. Il restait à payer 279,45 francs (*deux cent soixante-dix-neuf Frs, 45 cent.*) !! L'abbé Walrand se sentait lésé de toutes sortes... nous n'étions plus aux querelles de clochers, il en fallait vraiment d'autres.

À la même date, en accompagnement de cette liste de réclamations, il écrit encore à Sébastien pour lui dire qu'il aurait voulu revenir à Stavelot pour régler ces problèmes lui-même, mais que les troupes des Alliés ont envahi son domaine de Reharmont, qu'elles sont en quartier d'hiver, et qu'elles ne lui ont rien laissé ! Retour impossible dans l'immédiat. Sébastien est à nouveau sollicité de présenter la réclamation et de faire en sorte que Justice soit faite. ... *De cette pension, j'en ai extrêmement besoin...* Ces besoins d'argent, il en a tellement semble-t-il, que le voilà forcé de *faire une semonce légale, par le huissier à son frère Pierre, pour trente-six écus, argent de Liège qu'il lui doit. Il faut que j'en finisse avec lui, enfin. Il y a assez longtemps qu'il me doit, j'ai besoin de ce qui m'appartient pour vivre.* Espérait-il toucher en famille une corde sensible en terminant : *Je vous recommande mes affaires comme les vôtres propres, puisque je ne les conserve que pour vous autres ; et sans vous, certainement, elles seraient vendues.*

Le 6 janvier 1816, *Sainte et heureuse année !...* mais, il n'a reçu aucune réponse à sa lettre du 16 novembre 1815 ; pas content de cette *indifférence pour ne pas dire oubli*, il attend réponse ! Pour l'histoire de l'époque qui nous intéresse plus que ces soucis d'argent, il écrit encore : *Marquez-moi à quelle domination vous appartenez ; je sais bien que vous êtes Prussien, ou bien appartenez-vous au roi des Pays-Bas ? Marquez-moi aussi les affaires de la famille et les particularités de la ville.*

Il est regrettable, évidemment, que nous n'ayons pas les réponses de Sébastien à Walrand ; elles ont vraisemblablement été perdues dans la destruction du village de Landres (près de Dun) où habitait la famille du docteur Bernard, en 1918 . C'est lui, semble-t-il, qui avait réuni la bibliothèque et les archives de Remonville. Ces réponses nous auraient enseigné la patience ou l'énervement de notre ancêtre en ces circonstances. Oserions-nous avancer que c'est de la patience qu'il fallait, face à l'abbé Walrand et ses éternelles réclamations. Si Sébastien n'en avait pas, Walrand aurait battu pavillon depuis longtemps !

Le 27 juillet 1817, il attend toujours depuis mars dernier *avec grande impatience l'argent de ma maison.*

Bon, mais ce n'est pas tout : il faut se battre sur tous les fronts ! Son logement... Sans reprendre l'entièreté de cette nouvelle réclamation au sous-préfet du cinquième arrondissement, disons que l'abbé

Walrand attendait une indemnité de logement depuis trois années (1815-16-17) à raison de quarante-cinq francs par année, car depuis ce temps, il était logé à *l'étroit et à la gêne* chez un sieur Ponsignon, propriétaire du lieu qui désirait maintenant faire usage de sa maison, car son fils se mariait. Par défaut d'une maison presbytérale, l'abbé Walrand s'est vu *forcé* d'acquérir personnellement une maison, de ses propres deniers, la reconstruire partiellement et l'améliorer *sans superflu*, dans le voisinage de l'église. En conséquence il demande une indemnité de logement *suivant la loi et les usages, et me payer les trois dernières années d'arrérages qui me sont dues*. Le sous-préfet lui donne raison, et le 1<sup>er</sup> décembre 1817, le Conseil Municipal de Remonville lui vota, avec l'autorisation du préfet, une allocation annuelle de 150 francs.

Ces dépenses, relativement considérables, nous donnent à supposer que, au-delà de toutes ses réclamations, l'abbé Dewalque possédait une certaine aisance. Possédait-il encore à cette époque les biens de Reharmont ? Il menaçait ses frères de tout mettre en vente, mais l'a-t-il fait ? Le testament qui suit en 1918 n'en dit rien. Serait-ce avec le produit d'une telle vente qu'il fit cet achat à Remonville ? Nous n'avons pas de réponse.

Le docteur Bernard ajoute que posséder une bibliothèque de mille cinq cents volumes, tant de théologie que de médecine, était à l'époque un luxe peu coutumier chez les curés ou praticiens de campagne.



Remonville, la nouvelle église et la rue « sous l'église », où a résidé l'abbé Walrand

### **Le Général baron Nicolas .**

En ce petit village de Remonville, Ardennes profondes de l'époque, peu d'érudits pouvaient se retrouver... Notre abbé Walrand en était un, bien certainement - il avait dit-on cette fameuse bibliothèque ! Un autre érudit en était le colonel baron Jean-Baptiste Nicolas, devenu ensuite Général.

Jean-Baptiste Nicolas est né à Remonville le 8 mai 1773, de deux ans donc le cadet de Walrand Dewalque. Il est issu d'une famille modeste, son père étant garde-chasse du lieu. En 1794, hussard, il fait

partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fait la campagne du Nord ; l'année suivante aux Pyrénées Orientales. Montant en grade, il fait avec bravoure la campagne d'Italie, il est blessé au passage du Pô en 1796. Deuxième blessure en 1797 à Gradiska, en Croatie. Et Alexandrie, en 1799, lui vaut une troisième blessure. Cité encore à San-Juliano (Espagne), il est ensuite à l'armée des Grisons, et celle des Côtes-de-l'Océan. À la Grande Armée, de 1805 à 1808. Un supérieur le cite : *Cet officier est un des plus braves que je connaisse ; il aime son métier, le sait très bien.* Encore blessé à Eylau (Prusse orientale), il est promu colonel en 1812 (époque de l'abbé Walrand à Remonville). Vaillamment, il se battit à Winkowo (Pologne), pendant la retraite de Russie, mais sans succès : *Le colonel Nicolas constata avec douleur qu'il ne comptait plus que 13 officiers et 80 chevaux montés...* En 1813, il est créé baron de l'Empire, confirmé en 1818 par Louis XVIII. Il fait encore la campagne de France, et est promu commandeur de la Légion d'honneur en 1814. Sous la première Restauration, il était à Verdun lorsqu'éclata la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, le débarquement de Napoléon et sa marche foudroyante sur Paris.

Une amitié sincère a lié le colonel avec l'abbé Walrand. Quand des expéditions lointaines de l'épopée napoléonienne entraînaient le colonel hors de ses foyers, c'était le curé Dewalque qui demeurait chargé de la direction et de la surveillance des intérêts locaux que le baron laissait en souffrance à Remonville. Nous en avons le témoignage dans une volumineuse correspondance.

Il se fait, de plus, que cette amitié s'est transmise dans les familles et générations qui ont suivi. C'est ainsi qu'une alliance s'est nouée entre Anne-Marie Seillier, nièce du baron Nicolas et Paul-Louis-Jérémie Bernard, qui est ainsi devenue la belle-mère d'Amélie Frenoy, petite fille de l'abbé Walrand et de Joséphine Frenoy (généalogie p. 86).

André de Walque a établi une généalogie de la famille Nicolas que nous reproduisons in extenso, et de son écriture (p. 62).

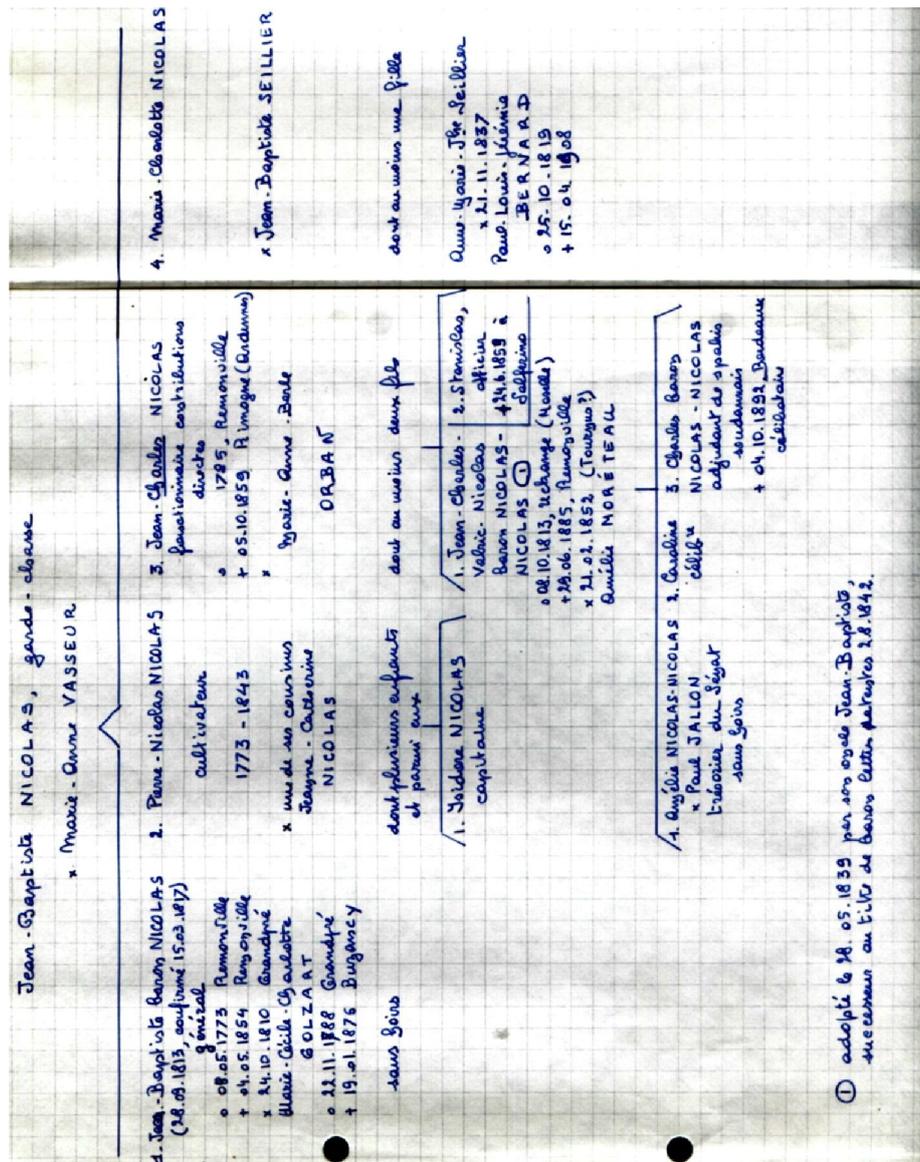
En ce climat de confiance, le colonel baron n'hésitait pas à épancher dans le sein du curé ses pensées et opinions politiques les plus intimes. Il écrivait le 25 mars 1815, de Paris, où Napoléon venait d'arriver (20 mars 1815). *Demain, je passe la revue de Sa Majesté, et après je retourne à Verdun, et donc bientôt j'aurai le plaisir de vous embrasser. [...] Toute la France, Armée, Escadres, Départements, ont arboré le pavillon et cocarde tricolore ; tout est tranquille, il n'y a pas une goutte de sang versé, et les Bourbons avec notre argent, et les diamants de la Couronne sont en Angleterre ! Que les Anglais et les grands dieux du Ciel les y conservent. Sans doute, aujourd'hui, ils sont persuadés qu'ils ne sont ni aimés, ni regrettés en France. Princes maladroits, nuls, insolents, impertinents, aussi malheureux que coupables, pouviez-vous régner sur des hommes comme nous, que vous nommiez canailles, et gens brigands, rebelles ? [...] Bientôt à nous la Belgique, et le pays en deçà du Rhin ; ils sont prisonniers !*

Le 29 mai 1815, de Mariembourg, où était casernée sa garnison : *J'envie bien votre bonheur, mon cher Monsieur le Curé ; celui de passer quelques mois tranquilles et à la campagne n'est pas à dédaigner et surtout pour moi qui l'aime. Mais enfin à l'impossible, il faut renoncer. Toutes les fortifications qu'on établit à Dun, Stenay, Sedan, Verdun, Grandpont et Sainte-Ménéhould doivent un peu vous rassurer [...]. Sans doute, tout est à la guerre, mais j'espère encore que nous ne la ferons pas ; les souverains se rapprocheront, traiteront en devenant raisonnables et en ne consultant que l'humanité et l'intérêt des peuples. J'ajoute à cela que cette fois Dieu sera du Congrès. [...] Je vous recommanderai toujours, et je vous en prie, d'aller souvent tenir compagnie à ma femme, de ne point l'abandonner dans ces vilains moments assez inquiétants, et de ne pas oublier que vous êtes un de nos véritables et très bons amis ; continuez donc de nous en donner des preuves ! [...] Que faites-vous dans notre petit pays ? Vos lettres sont extrêmement laconiques, votre dernière avait à peine une page. Ne fait-il pas trop sec pour nos champs et jardins ? Amitiés à votre petite famille et à Joséphine.*

Monsieur l'abbé Walrand,

Je vous prie de m'excuser si je ne vous envoie pas plus tôt le manuscrit que vous m'avez demandé. Je suis en ce moment à la campagne et j'ai beaucoup de choses à faire. Je vous prie de m'excuser encore si je ne vous envoie pas plus tôt le manuscrit que vous m'avez demandé. Je suis en ce moment à la campagne et j'ai beaucoup de choses à faire.

Lettre du colonel baron Nicolas à l'abbé Walrand, 25 mars 1815



Généalogie Nicolas, par André de Walque (ca 1968)

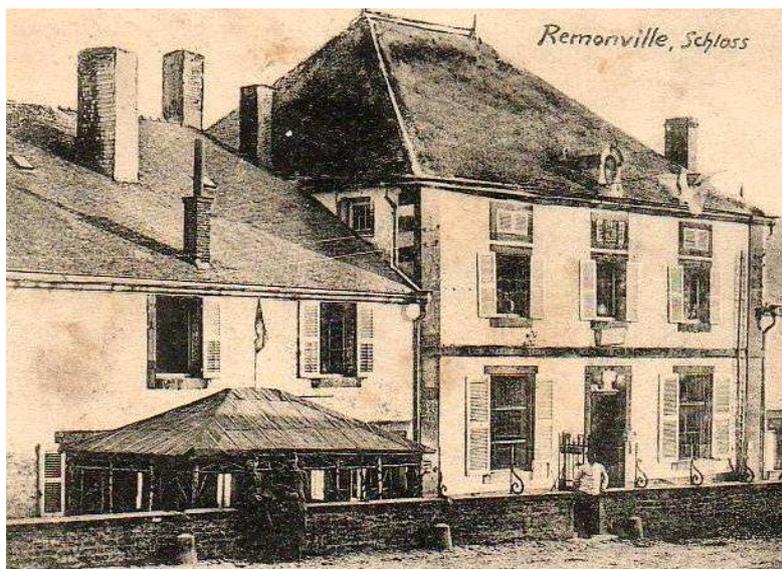
À ce point de l'histoire, le docteur Bernard, qui devait disposer d'autres documents malheureusement disparus, indique que le baron Nicolas, pour sauver sa fortune et son avenir, se rallie aux Bourbons avec un empressement, un enthousiasme d'autant plus vif qu'il avait à se faire pardonner son trop ardent napoléonisme. L'abbé Walrand, comme nous le connaissons, inébranlable assermenté, ne voulut jamais renoncer ni à ses premières idées, ni à ses premières convictions.

Ces attitudes si nettement opposées provoquèrent entre les deux intimes une brouille qui ne connut pas de réconciliation.

Après les Cent-Jours, en 1815, le colonel Nicolas fut mis en non activité, et son bataillon licencié. Il revint à Remonville, s'y construisit une maison confortable ; il aida ses concitoyens à supporter les charges et les ennuis de l'occupation russo-allemande. Cette maison et son jardin, au centre du village, existent encore.



Remonville, la maison construite par le général baron Nicolas lors de sa retraite



La maison du baron Nicolas en 1914-18

Rappelé à l'activité en 1821, le colonel baron Nicolas fut mis à la tête des Chasseurs de la Vienne et fit la campagne d'Espagne ; il se distingua encore à Barcelone, ce qui lui valut une quatrième citation, et sa promotion au grade de Maréchal de camp. À ce titre, il commanda la première brigade de l'armée de Catalogne. Quelques hautes fonctions lui sont encore confiées en France, et il est finalement admis à la retraite en 1835, après avoir reçu en 1834, la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. Il a soixante-deux ans ; sa carrière semble bien terminée.

Cependant, comme beaucoup d'officiers des armées napoléoniennes, il fut rappelé au début du second Empire, en 1852, pour être affecté à la section de réserve dans le cadre de l'État-major général. Il comptait 52 ans de service. Le 4 mai 1854, il mourut à Remonville, à la veille de ses 81 ans.

## Nicolas-Joseph Frenoy

La généalogie qui suit le renseigne comme fils unique, enfant naturel, de Jeanne-Marie (dite Joséphine) Frenoy. La rumeur et l'entourage le fait fils de l'abbé Walrand, sans qu'il y ait à ce sujet aucun doute ni difficulté de l'accepter.

Une polémique actuelle a cependant soulevé diverses hypothèses quant au fait qu'à Remonville, dans le foyer de Walrand et Joséphine, il y eut un ou deux enfants. Et de savoir encore quels âges et quels prénoms...

Nous le disions plus haut, les archives épiscopales de Namur, ainsi que les registres paroissiaux de Wibrin font état d'un départ de l'abbé Walrand en France (1808) accompagné de Joséphine Frenoy, et de deux enfants. *...cum aliqua muliere et genuit duos infantes...* ainsi que : *... puellam familiae Frenoy nupsit quacum Parisim habitavit et filios habuit.* Qu'en est-il exactement ?

Six semaines avant le décès de l'abbé Walrand, le 26 septembre 1818, le maire Sarazin de Remonville s'adresse au bourgmestre de Stavelot, disant que l'abbé est *assez dangereusement malade pour l'on ne puisse pas communiquer directement avec lui.* Il signale l'existence d'un *jeune homme s'étant nommé jusqu'à ce jour Alexandre, neveu de Mr Dewalque, que les officiers de la Municipalité ont cru devoir juger être de l'âge de la Conscription de 20 à 22 années. Pour l'exécution de la loi, j'ai demandé à ce jeune homme, neveu ou fils, l'exhibition de son extrait de naissance [...] Et j'ai eu pour réponse qu'il se nommait Mathieu-Joseph et qu'il avait 26 années.*

L'abbé Walrand et sa « petite famille » habitaient Remonville depuis dix ans, n'est-ce pas suffisant pour que les identités des personnes soient bien connues ? Mathieu-Joseph dont nous avons perdu la trace depuis 1810, semble donc hébergé chez son oncle Walrand. Mais alors qui est Alexandre ? Le maire se trompe-t-il de prénom ? Mathieu-Joseph se faisait-il appeler Alexandre, comme surnom ?

Il faut exclure qu'un autre Alexandre de 20 ans environ, fils de Joséphine, fasse partie du ménage. Les registres de Wibrin ne renseignent aucune naissance de ce prénom à cette époque.

Mathieu-Joseph Dewalque, s'il était présent à Remonville, ce qui s'avère probable, devait y être depuis un certain temps, sinon le maire ne l'aurait pas invité à se rendre au tirage de la conscription.

Quelques jours après cette requête au bourgmestre de Stavelot, Sébastien ayant reçu du bourgmestre de Stavelot la communication de la lettre du maire Sarazin, ne semble connaître aucun Alexandre. Dans sa réponse au maire, le 10 octobre 1818, il ne parle que de Mathieu-Joseph. Il confirme ce que le maire avait déjà comme réponse de l'intéressé lui-même.

*... relativement à mon neveu Mathieu, j'ai l'honneur de vous dire qu'il est âgé de vingt-six ans, fils de Mathieu-Laurand Dewalque et Marie-Françoise Laloire, Walrend Dolimbreux, prêtre, son parrain, Jeanne-Marguerite Dupierry sa marraine. Si malheureusement il a perdu ses papiers, il peut en venir chercher d'autres personnellement.*

Il continue au sujet de Walrand : *La maladie de mon frère m'a fort affecté, d'autant plus que je ne peux dans le moment m'absenter. S'il arrivait contre toute attente qu'il viendrait malheureusement à décéder, veuillez avoir la complaisance, Mr le maire, de continuer à prendre nos intérêts à cœur. J'ai l'honneur de vous saluer avec respect...*

Rappelons-nous que ce neveu Mathieu-Joseph était, en 1804, étudiant le latin ; il était né le 2 mars 1792, il avait 26 ans en 1818. L'abbé Walrand, son oncle, devait aussi le porter en affection, car il lui avait fait toucher une bourse en 1806, et en 1810, il songeait à l'envoyer à Paris. Il pensait même le destiner à la prêtrise. C'est à cette époque que la famille en a perdu la trace. Provisoirement, car en raison de l'amitié de son oncle Walrand, sa présence à Remonville en 1818 ne semble pas anormale. Elle se confirme même par un certificat du 26 novembre 1818, délivré par le Juge de Paix Blasius de Stavelot, qui signale *que le frère unique de la porteuse est absent et se nomme Mathieu-Joseph*. La « porteuse » était Marie-Catherine Dewalque, fille de Mathieu, née en 1789 ; elle se présente devant le juge en raison du décès de son oncle Walrand. Mathieu-Joseph, donc absent, mais pas disparu ! À Remonville ?

Le 14 novembre 1818, lettre pour Sébastien à Stavelot, d'une signature illisible, celle de Mathieu-Joseph, pensons-nous :

*... Mr Sarazin (maire de Remonville) m'a invité à me trouver à Buzancy le jour du tirage, mais j'avais été trouver Mr le sous-préfet préalablement et il m'avait dit que comme étranger je ne devais point tirer. Pour cela, je n'ai point été à Buzancy hier, comme il m'avait dit ...*

Mathieu-Joseph est effectivement étranger au département (les Ardennes) et au pays (la France), vu qu'il est de Stavelot, ancien département de l'Ourthe, et depuis 1815, royaume des Pays-Bas.

Il écrit encore : *Mes hommages très respectueux à Madame votre chère et respectable épouse, et à Monsieur le cher ami François (fils de Sébastien) ; nous jouerons quelques jours le jeu du Fort ensemble avec plus de plaisir qu'au grand soleil ...*

Il termine au sujet de la santé de son oncle Walrand qui *ne se relève pas encore, il reprend pourtant un peu de nourriture ; je crois qu'il continuera à aller de mieux en mieux, en lui prodiguant les soins que vous nous connaissez. S'il se manifestait le contraire, je m'empresserais de vous l'écrire...*

Mathieu-Joseph était orphelin de père depuis près de quatre ans. Apparemment sans alliance à 26 ans, il mettait affection et confiance dans la relation avec ses oncles Sébastien et Walrand.

Après avoir étudié tout ce courrier, les écritures, les signatures, les sentiments... nous devons conclure que Mathieu-Joseph était bien présent à Remonville en 1818, jusqu'au décès de son oncle Walrand, du moins encore quelques jours avant. Il se prononçait au nom de la « petite famille » (Joséphine, Nicolas-Joseph et lui-même).

C'est le 19 novembre 1818, jour du décès de l'abbé, que le maire Sarazin écrit à Sébastien pour lui annoncer la mort de son frère. Il lui demande *de m'envoyer des rapports positifs pour cette malheureuse fille qui hérite des biens de M. le Curé, et du jeune homme nommé Alexandre*. Encore Alexandre...

Alexandre... ? Ce n'est sans doute qu'un surnom ! Le prénom d'Alexandre n'est cité que deux fois et seulement par le maire Sarazin. Par contre, dans la descendance de Nicolas-Joseph, il se retrouve à trois reprises. Nous pouvons donc supposer qu'il s'agit d'un prénom privilégié par la tradition familiale, et par conséquent qu'il aurait été employé comme surnom à Mathieu-Joseph, l'ami de la maison ? Simple supposition...

Le 4 février 1819, lettre de Nicolas-Joseph à son oncle Sébastien. D'une écriture tout autre, et signature bien claire cette fois, il lui demande de hâter les procédures de succession, de venir à Remonville avec M. Frenoy (frère de Joséphine), et en post scriptum : *Que l'on ne parle pas de l'absent, puisque cela n'y fait ni chaud ni froid, et il faudrait encore des formalités pour cela...* L'absent est évidemment Mathieu-Joseph qui n'a rien à voir dans la succession et qui, si nos déductions sont exactes, aura quitté Remonville peu après le décès de son oncle. Aucune nouvelle depuis lors, sauf qu'il n'est toujours pas à Stavelot le 26 novembre 1818 ! Nous en perdons à nouveau la trace...



Buzancy, l'église Saint-Germain et la mairie

## L'art de guérir

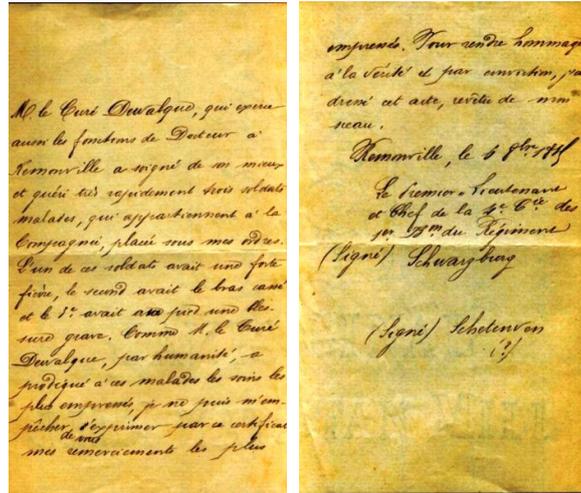
Le docteur Albert Bernard fait remarquer qu'à Wibrin, Ollomont, Houmont et Rechrival, il ne semble pas que l'abbé Walrand ait jamais eu l'occasion de mettre en usage son diplôme de docteur en médecine ; du moins, parmi nos archives, nous n'avons pu retrouver aucun document relatif à un pareil exercice. Mais à Remonville, il ne tarde pas à faire montre de ses talents médicaux, et acquiert très rapidement dans la région un renom justement mérité. Il professait la médecine, la chirurgie et même la pharmacie avec une activité qui n'avait d'égale que le zèle qu'il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux.

Dans les fragments de registres qui sont tombés entre nos mains, poursuit le docteur Bernard, les baumes et les messes, les recommandises et les saignées voisinent dans le plus pittoresque accord. Rien de plus normal que des notes où se cumulent les frais médicaux et pharmaceutiques grossis du casuel des funérailles.

Il a laissé la réputation – dont les derniers échos n'étaient pas encore entièrement éteints en 1913 – d'un accoucheur expert et d'un chirurgien consommé.

En 1815, il eut à soigner à plusieurs reprises les blessés et les malades des troupes alliées qui firent un séjour prolongé dans le pays. Un chef de détachement lui délivra même une attestation où il rend à son dévouement un juste hommage :

*Monsieur le curé Dewalque, qui exerce aussi les fonctions de docteur à Remonville, a soigné de son mieux et guéri très rapidement trois soldats malades, qui appartiennent à la Compagnie placée sous mes ordres. L'un de ces soldats avait une forte fièvre, le deuxième avait le bras cassé, et le troisième avait au pied une blessure grave. Comme Monsieur le curé Dewalque, par humanité, a prodigué à ces malades les soins les plus empressés, je ne puis m'empêcher de lui exprimer par ce certificat mes remerciements les plus empressés. Pour rendre hommage à la vérité et par conviction, j'ai dressé cet acte revêtu de mon sceau. Remonville, le 6 octobre 1815. Le premier lieutenant et chef de la 4<sup>ème</sup> Cie du 1<sup>er</sup> bataillon du régiment Schwarzburg. ( s ) ...*



Certificat de bons soins rendus à des soldats blessés

La même année, à Chennery, village voisin de Remonville, au cours d'une tentative criminelle, une femme reçut plusieurs coups de couteau dans le ventre. Le curé-médecin appelé à la soigner, en précurseur hardi de la grande chirurgie contemporaine, n'hésita point à pratiquer la laparotomie d'urgence, et sa tentative fut suivie d'un succès merveilleux pour l'époque, car l'opérée non seulement sortit indemne de l'intervention, mais encore elle survécut de plusieurs années à son audacieux opérateur.

Et, deux ans avant sa mort, il pratiquait encore l'art de la médecine ; en effet, au moment où il transformait la maison qu'il avait achetée près de l'église à Remonville, le reçu d'une note de frais de transformations indiquait : *J'ai reçu, ce jour'hui 13 octobre 1817 de M. Dewalque, curé médecin à Remonville cinq francs acompte sur les marchés que nous avons conclus ensemble pour son bâtiment.*

## La fin d'une vie

Dans les registres paroissiaux de Remonville, le dernier acte signé par l'abbé Walrand est une naissance, le 27 juillet 1818. Ensuite, et vu la maladie de l'abbé, un autre curé le remplace, *Monsieur Dewalque étant absent pour cause de maladie.* D'après le docteur Bernard, il était atteint d'une fièvre typhoïde contractée au chevet d'un malade.

Notre abbé Walrand laisse un testament qu'il acta chez lui, à Remonville, alité, en présence du notaire Gobron de Buzancy, le 22 septembre 1818, deux mois avant son décès. Le voici en copie :

22 septembre 1818

*Par devant Pierre Pascal Gobron, notaire Royal résidant et demeurant à Buzancy, chef-lieu de canton, arrondissement de Vouziers, département des Ardennes, soussigné, en présence de quatre témoins ci-après nommés, aussi soussignés.*

*Fut présent Walran Joseph DeWalque, prêtre, curé de Remonville, demeurant audit Remonville, lequel trouvé dans son lit, dans une chambre à la suite de la cuisine, prenant jour sur le jardin, du bâtiment par lui occupé audit Remonville, en la rue de l'église, ledit comparant malade de corps, mais sain d'esprit, mémoire et jugement, ainsi qu'il est apparu par ses discours et entretiens, tant audit notaire qu'auxdits témoins, pour lesquels pour la requête ( ? ) se sont à cet effet et exprès transportés dans les lieux susdésignés, lequel dans la vue de la mort, et après avoir*

*recommandé son âme à Dieu, a fait, dicté et nommé audit notaire ... lesdits témoins, son testament et ordonnance de dernière volonté, que ledit notaire a écrit tel qu'il a été dicté, de la manière suivante :*

*Je donne et lègue à D<sup>elle</sup> Jeanne Marie Joseph Frenoy, fille majeure demeurante avec moi audit Remonville, en reconnaissance de ses soins envers moi, 1° la totalité des biens meubles qui m'appartiendront et que je délaisserai au jour de mon décès, pour qu'elle en jouisse en toute propriété et jouissance, à compter de mon décès (renvoi approuvé). 2° la propriété et la jouissance de quatre ... de bâtiments situés à Remonville en la rue dessous l'église, construite en corps de logis, écurie et remise, et du jardin à la suite dudit bâtiment, longé d'une part Antoine Huraux, d'autre Louis Lombart, à la charge et condition par madite légataire d'acquitter la somme de quinze cents francs, productrice d'intérêts, ensemble les intérêts dus et à échoir jusqu'au remboursement de ladite somme, et par moi due à M. le baron Nicolas colonel demeurant à Remonville.*

*Je révoque tous testaments ou codicilles que je pourrais avoir faits jusqu'à ce jour et antérieurement à ces présentes auxquelles seules je m'arrête, comme contenant les dernières intentions.*

*Et ce fut ainsi fait, dicté et nommé par ledit testateur audit notaire soussigné, écrit par ledit Me Gobron, notaire, et ensuite par lui présence, lesdits témoins, lu et relu audit testateur qui a dit bien comprendre le tout et y persévérer.*

*Fait et passé à Remonville, dans les lieux susdésignés cejourd'hui vingt-deux septembre mil huit cent dix-huit après midi, en présence du sieur Louis Lombart, instituteur, Jean-Baptiste Lefevre, cultivateur, Jean-Baptiste Monchot, aubergiste, et Antoine Huraux, maréchal ferrant, demeurant tous les quatre audit Remonville, Français majeurs.*

*Et a le testateur signé avec lesdits quatre témoins et nous notaire lecture d'abondant faite.*

*Enregistré à Buzancy le dix-neuf novembre 1818 F.G.N. ( ? ). Reçu en pr<sup>mal</sup> cinq francs et ... 10<sup>mes</sup> cinquante centimes, sous réserve des droits de succession dans les délais prescrits par la loi.*

(Walrand de Walque est décédé à Remonville le 19 novembre 1818)

Maria Joseph Freney fille majeure dem-  
 eurante avec moi audit Remonville, ce  
 reconnaissant de sa foi en moi, la  
 totalité des biens, meubles qui m'appartiennent  
 dont et que je délaisserai au jour de mon  
 décès et la jouissance usufructuaire fa-  
 faite devant, de quatre hectares de Prati-muni  
 situés à Remonville en la rue de pour le glie,  
 construite au pays de logier, Eau et  
 remise, et du Jardin en la suite d'audit  
 Prati-muni, Proxi d'un pont ancien  
 sur un, d'autre Louis Lombard, à la charge  
 la condition par ma dite légataire d'acquies-  
 la somme de quinze cent francs productrice  
 d'intérêt, ensemble les intérêts dus et à  
 l'échéance jusqu'au remboursement de ladite  
 somme, et par moi due à M. le Baron  
 Nicolas Coloud demeurant à Remonville  
 J'avois que tout testament au fidèle  
 que je pourrais avoir fait jusqu'à ce jour  
 et autrement à la présente au quelle  
 seule je m'arrête, comme contenant mon  
 dernière intention  
 La fut ainsi fait, dicté et nommé  
 par ledit testateur audit Notaire Joseph  
 Coris par ledit M. Gobion Notaire et ensuite  
 par lui-même, lesdits témoins, lu et  
 relu audit testateur qui a dit bien  
 Comprendra le tout et y persévère

Luy  
 Il pour quelle  
 au jour entente  
 propriété et  
 jouissance, a  
 l'usage de mon  
 décès: aussi  
 approuvé  
 Dewalque  
 Mouchot  
 Lefevre  
 Gobion  
 Mouchot  
 Lefevre  
 Gobion  
 L'acte de qu'on  
 a été en la présente  
 page, approuvé  
 de Dewalque  
 Mouchot  
 Lefevre  
 Gobion

Deuxième page du testament de l'abbé Walrand

Le 26 septembre 1818, le maire Sarazin écrit à Stavelot, disant que l'abbé Dewalque est assez dangereusement malade pour qu'on ne puisse communiquer avec lui.

Le 17 octobre 1818, l'état de l'abbé s'améliore et son entourage voit avec joie arriver la convalescence et la guérison. Les suites de cette terrible maladie ne sont plus si incertaines, bien au contraire il est actuellement absent de tout délire et rêverie. L'écriture semble être celle de son fils Nicolas-Joseph, et une signature celle de l'abbé lui-même. Cette lettre pourrait avoir été écrite en accord avec Joséphine (qui ne pouvait écrire) ; c'est cette phrase qui nous y fait penser : *continuant les soins constants dont Dieu nous a donné le bonheur de lui prodiguer, lui prouver avec honneur combien nous lui sommes obligés, affectionnés et dévoués de même qu'à sa respectable famille digne d'honneurs et recommandations à tous égards, à laquelle je me recommande avec force à son bon souvenir avec tout mon respect, en la priant de ne pas oublier.*

Le 4 novembre 1818, une lettre bien pénible se trouve en nos dossiers, que nous ne pouvons pas passer sous silence. Elle émane de Jean-François Lombal, curé de Stenay, et est adressée à Gaspard-André Jauffret, évêque de Metz.

Monseigneur,

Je croirais manquer à mon devoir et à la confiance dont votre grandeur m'a honoré, si je ne la prévenais pas d'un espèce de scandale qui a lieu dans le canton de Buzancy de la part d'un desservant.

Je ne sais si votre grandeur se rappelle que j'ai eu l'honneur de lui parler chez moi du desservant de Remonville qui exerce dans tous les environs l'art de la médecine et de la chirurgie. J'observai à votre grandeur qu'il abusait de sa réputation pour se permettre des choses indécentes et indignes du saint ministère, même sur des personnes du sexe. Vous promîtes alors, autant que je me rappelle, de l'interdire après les informations faites. J'ai appris depuis, qu'un brave prêtre de Metz, trompé sur sa conduite, a prié votre grandeur de le ménager. Il en est résulté une continuité de scandale pour les personnes honnêtes de l'endroit et des environs, qui ont toujours vu avec peine un prêtre faire le charlatan.

Je me trouve engagé à en parler de nouveau à votre grandeur, par des abominations qu'il s'est permis avec des femmes mariées et autres de ma paroisse et des environs. Comme c'est par la confession que je les ai apprises, j'ai demandé la permission de vous en parler sous le secret, afin que votre grandeur arrête le désordre qu'il commet. Je leur ai promis qu'elles ne seraient pas compromises à cause des maris et parents, parce que l'on sait qu'elles ont été le trouver plusieurs fois espérant obtenir la guérison qu'on leur promettait.

Ce malheureux ne s'est pas contenté des attouchements sur les parties honteuses, mais a forcé en quelque sorte une femme mariée à consentir à sa brutalité, promettant guérison à quelqu'un des siens sans rétribution ou au moins une très légère. Elle n'est pas la seule qui ait éprouvé l'effet de sa corruption ; il vit même à ce point avec des personnes de son village, comme l'a vu, sans le vouloir, cette malheureuse femme. Il y a longtemps que mes confrères voisins gémissant de sa conduite, désirent ardemment qu'il soit interdit de ses fonctions et qu'il soit remplacé.

Il est douloureux pour votre grandeur d'apprendre de tels désordres, mais il est bien triste pour moi de vous les apprendre. J'ai cru que l'intérêt de la religion m'en faisait un devoir et je ne crois pas manquer de charité. Un supérieur doit être instruit des désordres pour les arrêter.

Votre grandeur voudra bien prendre en bonne part cette triste communication de la part de celui qui s'honore d'être de votre grandeur Monseigneur.

Le très humble et très obéissant serviteur J.-F. Lombal, curé.

Stenay, 4 novembre 1818.

Nous laissons le lecteur apprécier la démarche et un tel discours.

Le 10 novembre 1818, l'abbé Walrand-Joseph Dewalque est interdit.

Le 14 novembre 1818, après avoir été guéri, il lui est survenu une inflammation des intestins. C'est une lettre de la même écriture que celle du 17 octobre, qui s'inquiète : *une inflammation des intestins qui lui rend le ventre très sensible à la moindre pression. Cela a prolongé sa convalescence ; de ce moment-ci il ne se relève pas encore, il reprend pourtant un peu de nourriture. Je crois qu'il continuera à aller de mieux en mieux en lui prodiguant les soins que vous nous connaissez. C'est la même lettre qui continue en parlant de la conscription, ce qui nous porte à nouveau à confirmer la présence à Remonville du cousin Mathieu-Joseph Dewalque (p. 66).*

Le 19 novembre 1818, acte de décès :

*L'an 1818, le 19 novembre est décédé dans notre paroisse de Remonville, Messire Walran-Joseph de Walque, curé desservant de Remonville, âgé de 46 ans ; son corps a été inhumé le lendemain dans le cimetière dudit lieu où il a été conduit par ( ? ), nous curé de Buzancy soussigné en présence de Mr Jacquet, curé de ( ? ). Dix signatures, dont : Jacquet, curé, Livrezeau, curé de Buzancy, Sarazin, maire, Nicolas, adjoint, ...*

Le même jour, le maire annonce la mort du curé à la famille de Stavelot (lettre à Sébastien).

Une lettre pleine de sous-entendus est envoyée un mois plus tard, le 19 décembre 1818, du baron Nicolas à Sébastien :

*Deux jours après votre départ de Remonville, Monsieur le maire de la commune m'a non seulement rendu compte que vous vous étiez présentés chez moi, mais encore de la conversation confidentielle que vous et votre frère (Pierre ou Dieudonné) aviez eue avec lui, et du désir que vous aviez témoigné de me voir. Je regrette [...]. Sans doute, Messieurs de Walque, vous auriez dû voir Mr Brion, médecin de Mr votre frère défunt, puisque vous désiriez connaître la maladie qui avait conduit Mr le Curé au tombeau, et ce médecin vous aurait mis à même de savoir à quoi vous en tenir, et il vous aurait dit la vérité, et bien des choses concernant la maladie de M. votre frère défunt. Aussi, vous auriez pu voir les gens honnêtes du village, qui auraient répondu à vos désirs, ceux que vous avez témoignés devant M. le maire.*

S'agit-il là d'une suspicion de quelque empoisonnement ? Maladie déceimment innommable ? Encore une fois, le doute plane. Le baron Nicolas continue :

*Vous connaissez depuis longtemps les sentiments qui nous attachaient depuis neuf années, Mr le Curé et moi, et pourtant vous n'avez pas mis assez de confiance pendant votre séjour, pour m'en entretenir ; si cela eut été autrement, je vous eus rendu confiance pour confiance. Et puis, Monsieur, j'aurais ajouté à cela que M. le Curé m'étant redevable de plus de quinze cents francs, je n'avais pas trouvé très bien qu'il m'avait légué sa servante pour s'acquitter envers moi , car je ne devrais avoir rien à discuter pour une dette aussi sacrée, avec une femme de cette espèce, si indigne d'un honnête homme. Votre prochain retour dans mon village nous mettrait à même de nous expliquer plus longuement.*

Ce prochain retour eut-il lieu ? Nous ne savons ; aucune preuve ne subsiste, ni résultat.

Des bruits (certains propagés par le baron Nicolas, comme sa lettre ci-dessus semble l'induire) insinuant qu'il y aurait peut-être bien eu empoisonnement, une exhumation eut lieu et une autopsie faite, qui réduisit à néant les soupçons qui s'étaient levés.

Ainsi s'achève le parcours ardennais de notre vieil oncle, l'abbé Walrand Dewalque. Fut-il heureux dans son existence ? À vrai dire, nous n'avons de lui pas une seule phrase qui exprime tant soit peu sa joie de vivre... Son opiniâtreté à défendre son serment constitutionnel, la fidélité en sa relation avec Joséphine, son tempérament revendicateur, ne lui auront apporté que difficultés de toutes parts.

Néanmoins, il aura un grand bonheur aussi, dont on ne parle pas ; il se développe au chapitre suivant... C'est pour Walrand Dewalque d'avoir un fils Nicolas-Joseph, pouvoir lui transmettre son érudition, le conduire aux études universitaires et le voir devenir médecin comme lui. Un fils qui a fondé une famille heureuse dont encore plusieurs médecins, et une nombreuse descendance digne d'honneurs, qu'il nous plaît de saluer ici respectueusement et affectueusement.

## Généalogie Frenoy

L'ascendance de Walrand Dewalque étant suffisamment connue , nous reprenons plutôt à ses origines, aussi loin que nous avons pu la retrouver aux Archives du Royaume à Saint-Hubert, la descendance de la famille Frenoy de Wibrin.

### I. *Marie-Joseph* FRENOY, ° Wibrin ca 1730, sans alliance connue.

C'est la personne la plus ancienne que les Archives du Royaume à Saint-Hubert nous renseignent comme ascendant sans sexe ni alliance connus, dans la branche de famille qui nous occupe. Le patronyme

Frenoy se rencontre très souvent à Wibrin en différentes branches de famille, de telle sorte que nous pouvons en conclure que Wibrin en est bien le berceau de famille.

De cette personne :

II. **Jean-Nicolas FRENOY**, † avant le 30 avril 1798 x Wibrin 17 août 1780, **Geneviève MAFA**, † Wibrin 30 janvier 1807, fille de Lambert et d'Anne Grégoire. Dont :

1° **Jeanne-Marie**, qui suit en III.

2° **Jean-Nicolas-Laurent FRENOY**, ° Wibrin 27 juin 1782. Sans postérité connue.

Il fut le parrain de Nicolas-Joseph, fils de Jeanne-Marie, présent à son mariage de même qu'aux funérailles de l'abbé Walrand.

III. Jeanne-Marie dite **Joséphine FRENOY**, ° Wibrin 16 novembre 1780, †, & A) : **Walrand-Joseph DEWALQUE**, médecin et prêtre, baptisé à Stavelot le 26 août 1771, † Remonville 19 novembre 1818, inhumé le lendemain à Remonville, fils de Jean-François de Walck et d'Anne-Barbe Deforges.

Les pages qui précèdent indiquent que cette relation n'a jamais été reconnue officiellement, mais largement admise par l'entourage du couple. Walrand Dewalque ne l'a jamais non plus reniée ; par testament, il a fait de Jeanne-Marie sa légataire universelle.

B) : Rémonville 8 fév. 1823, **Nicolas-Jacques-Gabriel LEFEVRE**.



Tombeau de la famille Frenoy à Remonville  
Le village de Remonville est en arrière-plan

De cette union :

IV. **Nicolas-Joseph FRENOY**, officier de santé (1819), ° Wibrin 30 avril 1798, † Remonville (Ardennes) 1<sup>er</sup> août 1854, x Sasse-sur-Meuse (Meuse) (5 juin) 21 juin 1821, **Marie-Rosalie JACQUET**, rentière, ° 28 nivôse an IX (1<sup>er</sup> janvier 1801) à Sasse (Meuse), † Remonville (Ardennes) 1<sup>er</sup> mai 1872, fille de Laurent, et de Jeanne Beaufort.

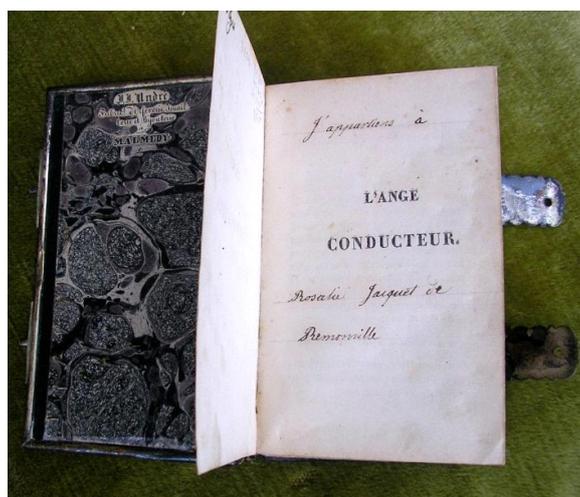
L'acte de naissance de Nicolas-Joseph est le suivant :

*Aujourd'hui onze floréal an six de la République Française (30 avril 1798), à deux heures après midi, par devant moi Toussaint Gaspar, agent municipal de la commune de Wibrin, est comparue dans ma maison Geneviève*

*Mafa, veuve de feu Nicolas Joseph Frenoy, cultivatrice domiciliée à Wibrin, laquelle assistée de Jean-Pierre André, âgé de vingt-trois ans, et de Pierre-Joseph Antoine âgé de vingt-deux ans, tous les deux cultivateurs demeurant dans le département des Forêts, municipalité de Houffalize, section de Wibrin, a déclaré à moi, Toussaint Gaspar, que Marie-Joseph Frenoy, sa fille, est accouchée aujourd'hui vers neuf heures du matin, dans la maison de la citoyenne Anne-Marie Gauthier de Wibrin, veuve de feu Laurent Simon, d'un enfant mâle qu'elle m'a présenté et auquel elle a donné le prénom de Nicolas-Joseph. D'après cette déclaration que les témoins susdits ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Geneviève Mafa, grand-mère de l'enfant a soussigné, et les témoins susdits ont signé avec moi. Fait en ma maison, commune de Wibrin, les jour, mois et an ci-dessus. Marque + de Geneviève Mafa qui a déclaré ne savoir écrire.*



Rosalie Jacquet



Petit livre de prières qu'aurait reçu Rosalie Jacquet de l'abbé Walrand  
Il a été relié à Malmedy et date vraisemblablement de l'époque de Walrand à Stavelot



Diplôme d'Officier de Santé de Nicolas-Joseph Frenoy, 30 septembre 1820  
(22 ans avec six années d'études)

L'acte de mariage est le suivant :

L'an dix-huit cent vingt-et-un, le cinq de juin, par devant nous Jean-Baptiste Ghent le jeune, maire et officier public de l'État Civil de la commune de Sassey, canton de Dun, département de la Meuse, sont comparus Sieur Nicolas-Joseph Frenoy, chirurgien, âgé de vingt-trois ans, fils majeur et naturel de Marie-Joseph Frenoy, tous les deux domiciliés à Remonville, canton de Buzancy, département des Ardennes, ici présents et consentant, d'une part ;

Et la demoiselle Marie-Rosalie Jacquet, âgée de vingt ans et cinq mois, fille mineure du Sieur Laurent Jacquet aîné, propriétaire et vigneron, et de Jeanne Beaufort, tous les trois domiciliés à Sassey, aussi présents et consentant, d'autre part ;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du futur mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites tant audit Sassey, que dans la commune de Remonville, les vingt et vingt-sept de mai dernier, ainsi qu'il est constaté par le certificat délivré par Monsieur le maire de ladite commune, en date du trois juin présent mois ;

Aucune opposition n'ayant été signifiée, faisant droit à leur demande et réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du Code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la Loi, que le Sieur Nicolas-Joseph Frenoy, et la demoiselle Marie-Rosalie Jacquet sont unis par le mariage.

De tout quoi, avons dressé acte en présence des Sieurs Jean-Nicolas-Laurent Frenoy, cultivateur âgé de trente-huit ans, domicilié à Wibrin, canton d'Houffalize, Grand Duché de Luxembourg, oncle et parrain à l'époux, de Jean-Baptiste Jacquet, cultivateur, âgé de quarante-six ans, domicilié à Sassey, parent et ami audit époux, de Jean-François Jacquet le jeune, vigneron, âgé de trente ans, frère à l'épouse, enfin de Jean-François Briet, vigneron, âgé de vingt-cinq ans, son beau-frère, tous les deux domiciliés audit lieu, lesquels après qu'il leur en a été fait lecture l'ont signé avec nous et les parties contractantes, à l'exception de ladite Marie-Joseph Frenoy qui a déclaré ne savoir écrire pour signer, de ce interpellée.

(s) N.-J. Frenoy, Marie-Rosalie Jacquet, J.-N.-L. Frenoy, Jacquet J.-B., Jacquet J.-F., Jean-François Briet, Jacquet.

Il faut noter que Nicolas-Joseph avait toujours la nationalité française de sa naissance à Wibrin dans le Luxembourg, et que Wibrin est devenu Belgique en 1830. En 1831, il obtient autorisation de domicile en France. (N° du dossier 6912 B7. Ouverture du dossier : 14 mars 1831. Profession, qualité : officier de santé. Pays d'origine ou d'établissement : Luxembourg)<sup>1</sup>. Une ordonnance du 14 nov. 1833 lui accorde des lettres de naturalisation (*au Sieur Nicolas-Joseph Frénoy né le 11 floréal an 6 dans le duché de Luxembourg*). Bull. O. 2<sup>e</sup> sect. n° 3479.<sup>2</sup>

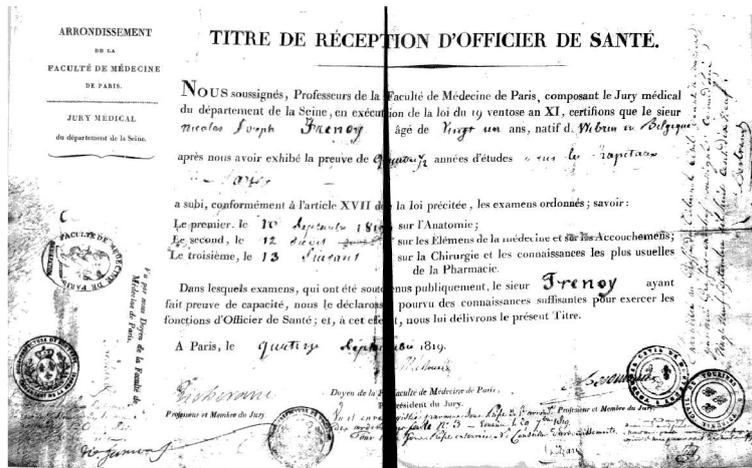


Église Saint-Germain de Sassey-sur-Meuse  
mariage de Nicolas-Joseph Frénoy et Rosalie Jacquet  
le 21 juin 1821

---

<sup>1</sup> Dépôt. CARAN (centre d'accueil et de recherches des archives nationales) - 11 rue des Quatre Fils - 75003 Paris - tél. 01 40 27 64 19 - <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/caran.html>.

<sup>2</sup> J.B. DUVERGIER, Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat - année 1833. Paris Guyot 1834.



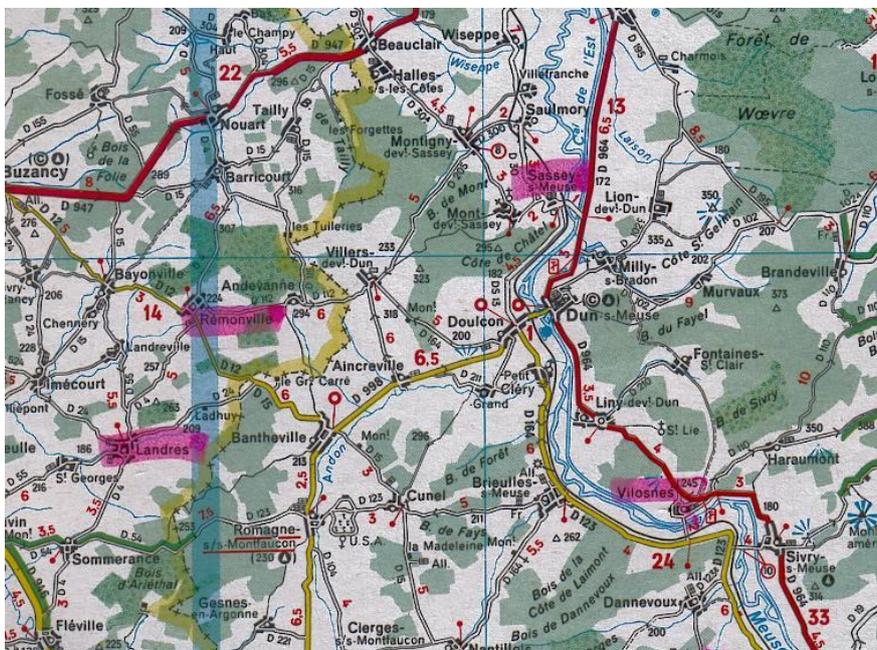
Titre de réception d'Officier de Santé pour Nicolas-Joseph, 14 septembre 1819  
après avoir exhibé la preuve de quatre années et demi d'études dans les hôpitaux de Paris

De ce mariage :

1° *Alexandre-Nicolas-Joseph*, qui suit en V.

2° *Isabelle FRENOY*, † vers l'âge de 15 ans.

3° *Victorine-Isabelle-Aurélié FRENOY*, ° Remonville 19 novembre 1840, † Sedan (Ardennes) 28 juillet 1921, x Remonville 24 octobre 1859, *Paul-Émile BERNARD*, ° Landres (Ardennes) 22 septembre 1837, y † 8 février 1905, fils de Paul-Louis, cultivateur, maire de Landres-et-Saint-Georges, x Landres 21 nov. 1837, Marie-Joseph-Caroline Seillier. (Notes et descendance p. 86)



Entre Ardennes et Meuse, le pays des premiers mariages



Landres 1918



Landres 1918

V. *Alexandre*-Nicolas-Joseph **FRENOY**, ° Remonville 9 mars 1822, y † 21 mai 1861, x Paris, *Périne*-Guillemette **BOSSART**, † Vilosne (Meuse) 24 février 1899.

Médecin, il a fait une thèse sur la péritonite, en 1856, à l'Université de Paris. (Bibliothèque de la Faculté de médecine, n° 90.973 - n° 127, tome 7 « À la mémoire de mon père »)

Il est décédé du choléra.



Périne Bossart († 1898)

Une pierre tombale se trouve au cimetière de Remonville avec l'inscription :

Ci-gît  
Le corps de N. Alexandre Frenoy  
docteur en médecine, décédé le 21 mai  
1861 à l'âge de 39 ans.  
Il fut bon père, bon époux et est regretté  
de sa veuve et de toute sa famille

C'est une pierre noire de dimensions 50 x 25 cm détachée d'un monument qui n'existe plus. Curieusement, au verso de cette pierre, on lit :

Ici repose  
Euphrasie Jacquet  
décédée le 17 octobre 1892  
à l'âge de 75 ans

Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une sœur de Rosalie Jacquet, l'épouse de Nicolas-Joseph Frenoy (sans certitude, et pourquoi à Remonville ? Et pourquoi avoir « récupéré » et retourné la pierre d'Alexandre, 31 ans après ?)

Du mariage d'Alexandre Frenoy et Périne Bossart :

1° Jules-Henri-Alexandre FRENOY, ° Remonville 12 septembre 1856, † Houffalize 22 août 1876.

Étudiant en médecine, sans alliance, il s'est noyé en vacances, et est décédé Haut-Pont 142 à Houffalize.

2° Alexandrine FRENOY, ° Remonville, † Nancy (Meurthe-et-Moselle) 1926, x Rémonville 1<sup>er</sup> mai 1872, Prosper VÉBER, Commandant, ° 1845, † Nancy 16 avril 1912. Sans hoirs.



## Familles alliées (en ordre alphabétique)

### Bernard

I. Paul-*Émile* **BERNARD**, ° Landres (Ardennes) 22 septembre 1837, y † 8 février 1905, fils de Paul-Louis, cultivateur, maire de Landres-et-Saint-Georges, et de Marie-Joseph-Caroline Seillier, petit-fils de Pierre Bernard, propriétaire à Landres, x Remonville 24 octobre 1859, Marie-Victorine-Isabelle-*Aurélie* **FRENOY**, ° Remonville 19 novembre 1840, † Sedan (Ardennes) 23 juillet 1921, fille de Nicolas-Joseph, et de Rosalie-Marie Jacquet.



Émile Bernard (1837-1905) et son épouse Aurélie Frenoy (1840-1921)

De ce mariage :

1° Pauline-Caroline-*Juliette* **BERNARD**, ° Landres (Ardennes) 31 décembre 1860, † Sedan (2, rue de Phalsbourg) 12 mars 1928, x Landres 14 septembre 1878, *Antoine-René-Anastase* **LAPIERRE**, médecin, interne des hôpitaux à son mariage, ° Tannay (Ardennes) 2 janvier 1853, † Sedan 7 avril 1939, fils de Robert-Pierre, instituteur communal, et de Marie-Julienne-Élisabeth Maizière. (Notes et descendance p. 90)

2° *Albert*-Alexandre **BERNARD**, qui suit en II.

II. *Albert*-Alexandre **BERNARD**, médecin, ° Landres 2 avril 1864, † Grafenwöhr (Bavière) 25 octobre 1914, x Paris 5 mai 1898, *Fernande*-Marie-Christine **DUPETIT de CORVEY**, actrice.

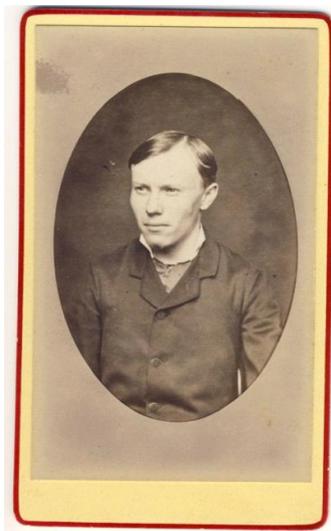
Le docteur Albert Bernard, de Landres, brutalement enlevé par les Allemands en septembre 1914, bien qu'il fut de la Croix Rouge, est mort à Grafenwöhr en Bavière, le 25 octobre 1914, d'un typhus contracté en soignant ses frères d'infortune ; Madame Émile Bernard, sa mère, née Aurélie Frenoy, chassée de son domicile par les Allemands et réfugiée chez sa fille, Madame Lapierre-Bernard, à Sedan, y est décédée le 23 juillet 1921.



Grafenwöhr, déportation de prisonniers meusiens dans des wagons à bestiaux

Ayant aussi hérité de toute la bibliothèque de l'abbé Walrand, un érudit de son temps, il n'a rien pu conserver, la guerre ayant complètement détruit sa maison à Landres en 1918. Nous sommes ainsi privés d'une partie importante de la documentation que l'abbé lui-même aurait pu nous laisser.

C'est Albert Bernard qui a écrit, vers 1913, l'article *Un curé-médecin ardennais, Walleran-Joseph Dewalque*, Revue d'Ardenne et d'Argonne, tome XXI, n° 4, pp. 105-122. Nous y faisons référence à plusieurs reprises.



Albert Bernard (1864-1914)



Médaille en l'honneur d'Albert Bernard.

De ce mariage :

1° Édouard, qui suit en III.

III. Édouard BERNARD, sous-chef de gare à Sedan, ° Paris 6 mai 1886, † Charleville (Ardennes) 26 décembre 1936, x Charleville, Marthe HINDERMEYER, ° Épinal (Vosges) 30 juin 1886. Dont :

1. Suzanne BERNARD, ° Charleville 5 décembre 1912, † 22 mai 2001.
2. Yvette BERNARD, ° Rethel (Ardennes) 17 décembre 1919.

## Husson

Pierre HUSSON, ingénieur, ° Maubert-Fontaine (Ardennes) 30 janvier 1901, † Paris 21 mars 1984, inhumé à Maubert en mai 1984, x Sedan 28 avril 1928, Antoinette-Marie-Juliette-Gumersinda MOLARD, ° Sedan 22 octobre 1906, † Paris 28 mars 2010, inhumée à Landres-Saint-Georges (Ardennes), fille de Paul-Émile, et d'Élisabeth-Renée-Augusta Lapierre.



Antoinette Molard, épouse de Pierre Husson

De ce mariage :

1° **Bernard HUSSON**, ° Longwy (Meurthe-et-Moselle) 10 mars 1929, x (mar. diss.) **Thérèse JOZAN de SAINT-ANDRÉ**. Sans hoirs.

2° **Hubert HUSSON**, préfet, ° Longwy 25 septembre 1932, x Saint-Céré (Lot) 30 août 1962, **Madeleine SUDRES**, ° Cambrai (Nord) 16 novembre 1932. Dont :

1. **Anne-Catherine HUSSON**, ° Bourg-en-Bresse (Ain) 2 juillet 1963, x **Isaac TRAORE**. Dont :

a. **Aïda TRAORE**.

b. **Nina TRAORE**, ° juin 2006.

2. **Marie-Hélène HUSSON**, ° Ussel (Corrèze) 16 mai 1965.

3. **Étienne HUSSON**, ° Lyon (Rhône) 21 octobre 1968.

3° **Élisabeth HUSSON**, ° Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle) 6 août 1938, x Paris 29 nov. 1974, **Georges MOREL**, directeur de banque, ° Belleville (Rhône), † Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) 25 août 2001. Dont :

1. **Laurent MOREL**, dir. de planning dans une agence de commerce, ° Suresnes (Hauts-de-Seine) 23 juin 1971, † 18 juin 2008.

2. **Francis MOREL**, consultant, ° Suresnes 5 avril 1975, x Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) 10 nov. 2007, **Florence CAZALAS**, ° Paris 15<sup>ème</sup> 22 octobre 1977, fille de Pierre, ingénieur en chef de l'Armement, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Élisabeth Chaussois, contrôleur général des armées, officier de la Légion d'honneur. Dont :

a. **Thibault-Laurent-Albert MOREL**, ° Saint-Cloud 26 août 2008.

b. **Noélie-Audrey-Antoinette MOREL**, ° Saint-Cloud 17 février 2010.

## Lapierre

**Antoine-René-Anastase LAPIERRE**, médecin, interne des hôpitaux à son mariage, ° Tannay (Ardennes) 2 janvier 1853, † Sedan 7 avril 1939, fils de Robert-Pierre, instituteur communal, et de Marie-Julienne-

Élisabeth Maizière, petit-fils d'Antoine Lapierre, domicilié à Sy (Ardennes), et de Jeanne-Nicole Peltier, ainsi que de Pierre-Paul Maizière, propriétaire, et de Marie Chanderlot, rentière, x Landres (Ardennes) 14 septembre 1878, Pauline-Coraline-**Juliette BERNARD**, ° Landres 31 décembre 1860, † Sedan (Ardennes) 13 mars 1928, fille de Paul-Émile Bernard et d'Aurélie Frenoy.

Antoine Lapierre, médecin, a publié un ouvrage : *Les Allemands dans le Sedanais. L'Invasion et l'Occupation 1914-1918*, Charleville 1920, chez Émile Ruben ; réédité *Les cerises aux loups*, Nouzon-ville 2001.

Il était, à son mariage, domicilié à Paris XIIème, rue Crozatier n° 5.



Juliette Bernard (1860-1928)

De ce mariage :

1° **Élisabeth-Renée-Augusta LAPIERRE**, ° Sedan 10 mai 1882, y † 16 août 1929, x Sedan 23 juin 1903, **Paul-Émile MOLARD**, médecin militaire, ° Oran (Algérie) 14 janvier 1876, † Sedan 28 février 1938. (Notes et descendance p. 91)

## Molard

**Paul-Émile MOLARD**, médecin militaire, ° Oran (Algérie) 14 janvier 1876, † Sedan 28 février 1938, x Sedan 23 juin 1903, **Élisabeth-Renée-Augusta LAPIERRE**, ° Sedan 10 mai 1882, y † 16 août 1929, fille d'Antoine-René-Anastase, et de Pauline-Caroline-Juliette Bernard. Dont :

1° **Antoinette MOLARD**, ° Sedan 22 octobre 1906, x Sedan 28 avril 1928, **Pierre HUSSON**, ingénieur, ° Maubert-Fontaine (Ardennes) 30 janvier 1901, † Paris 21 mars 1984, inhumé à Maubert en mai 1984. (Notes et descendance en p. 89)

2° **Émilie MOLARD**, ° Sedan 14 octobre 1907, y † 30 janvier 1918.

## Notice historique

La révolution française et la religion

### Le début de la crise

En 1789, les États Généraux ne songeaient nullement à modifier l'organisation religieuse du pays. La déclaration des droits de l'homme du 4 août n'est pas foncièrement antireligieuse. Les problèmes viendront de la nouvelle organisation du culte.

Pourquoi et comment ? Les réformes financières de la nuit du 4 août abolirent la dîme qui faisait vivre curés et évêques ; il fallait trouver un moyen pour les faire vivre malgré tout.

Pire : l'Assemblée Constituante, pour combler l'énorme déficit de l'État, mit les biens du clergé à la disposition de la nation et décida que les ministres du culte seraient rétribués par l'État. Pour les payer, il fallait en savoir le nombre, et donc rationaliser : fixer de nouvelles limites administratives.

Et ainsi, de fil en aiguille, fut donnée une constitution civile au clergé.

Parmi les Constituants, certains tenaient de l'anticléricisme de Voltaire, d'autres, plus nombreux des idées des jansénistes et des gallicans. Personne cependant ne songeait à organiser un état laïc, ne concevant pas que la religion puisse être séparée de l'État.

Ainsi donc la constitution civile du clergé fut insérée dans la constitution politique du royaume (la république n'était alors pas proclamée !). Avec comme conséquence la suppression des couvents contemplatifs, inutiles, la règle d'un évêque par département, et donc cinquante-deux sièges supprimés, la rétribution des ministres du culte par l'État, mais l'élection des évêques et des curés. Pas les vicaires qui seront choisis par les curés. Le pape n'intervenait plus dans les élections épiscopales.

La conséquence inévitable était que le clergé, comme tous les fonctionnaires, devaient prêter serment « d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution ».

Nous sommes en juillet 1790. Cette constitution civile est assez bien accueillie par le bas-clergé, mais certains évêques montrent des réticences. La plupart attendent la réaction du pape. Louis XVI aurait voulu la connaître, mais la pression de la Constituante le force à la sanctionner le 24 août.

Le pape Pie VI, extrêmement conservateur et inquiet d'une possible contagion des idées révolutionnaires en Europe et dans ses états, furieux de n'avoir pas été consulté, hostile aux principes de 1789, sort de sa réserve en mars et avril 1791, et condamne formellement la constitution civile du clergé.

C'est le schisme de l'Église de France.

### La crise

Il y a donc, dès le printemps 1791, deux Églises en France, l'une constitutionnelle, reconnue et salariée par l'État, dont les membres avaient prêté le serment prescrit, et l'autre romaine, restée fidèle au pape, dont les membres étaient réfractaires au serment et refusaient de reconnaître la constitution.

Il y avait alors bien sûr d'autres motifs de division en France, motifs politiques, économiques et sociaux. Mais ce motif vint s'ajouter de tout son poids à ceux-ci. Sait-on qu'un des motifs parmi ceux qui poussèrent Louis XVI à s'évader le 20 juin 1791 était qu'il voulait avoir pour confesseur un prêtre réfractaire et que le peuple parisien s'efforçait de l'en empêcher ?

Cette fuite manquée du roi, ses conséquences politiques, et le schisme religieux divisèrent plus profondément encore les Français.

La Convention va débattre de la question religieuse pendant deux ans, et irrésistiblement glisser vers les positions les plus radicales. Et tous les membres du clergé s'en trouvent secoués dans cette tourmente. 21 avril 1793 : déportation en Guyane des prêtres insermentés. 19 juillet : les évêques qui apporteraient un obstacle au mariage des prêtres seront déportés et remplacés. 15 novembre : un nouveau décret encourage le mariage des prêtres : tout insermenté qui aura fait (en se mariant) preuve de civisme ne pourra être sujet ni à la déportation ni à la réclusion. C'est l'époque où est instauré le culte de la Raison, avec tous les excès qu'il comporte.

Mais la guerre pointe son nez. Ce n'est pas le nez mutin d'une jeunesse à qui l'on conte fleurette, mais celui de la Camarde, sinistre et vindicative. Car la guerre va durer vingt-trois ans. De l'Atlantique à (presque) l'Oural.

La France est victorieuse. La France est envahie. Un grand sursaut national (« formez vos bataillons... »). La Terreur est instaurée, la Terreur prend fin et Robespierre décapité. En 1794, la Convention adopte une nouvelle constitution, dite de l'An III. Elle assez similaire à celle de 1791 ; la formule du serment est plus dure. Elle avait auparavant adopté la séparation de l'Église et de l'État, ce qui aura de grandes conséquences plus tard. Avec la disparition de Robespierre, la fureur antireligieuse s'apaise quelque peu. Le 21 février 1795, est votée la séparation de l'Église et de l'État. L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé, mais la République n'en salarie aucun. Le culte n'est autorisé qu'à l'intérieur, aucun signe, aucune indication extérieure n'est admise.

La grande loi organique des cultes des 28 et 29 septembre suivants fait une très heureuse courbe rentrante. La loi, dit-elle, ne peut statuer sur ce qui est du domaine de la pensée, sur les rapports de l'homme avec l'objet de son culte, et elle n'a et ne peut avoir pour but qu'une surveillance renfermée dans les mesures de police et de sécurité publique.

La petite Principauté abbatiale de Stavelot est entraînée dans cette grande tournée, avec tous ces voisins. Les troupes de la République envahissent le territoire belge en été 1794, après la victoire de Fleurus (26 juin). Et nous voilà Français pour 20 ans... L'annexion à la France fut décidée le 1<sup>er</sup> octobre 1795.

Les lois de la République nous sont applicables bien avant.

Puisque déjà alors la Belgique était un pays compliqué, la loi organique des cultes y fut publiée avec prudence, par petits morceaux.

#### La situation du clergé lors de l'annexion

Il est d'office soumis au serment du 14 août 1792 : « *je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant* ».

La formule change le 10 mars 1796 : « *je jure haine à la royauté, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III* ».

Et encore le 12 janvier 1797 : « *je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III* ».

Comme partout en des circonstances similaires, il y aura des constitutionnels et des insoumis, certains entretenant des rapports parfois indirects, d'autres franchement hostiles.

### Le Concordat

Avec le Directoire, commencent à se taire les excès de la Révolution. Bonaparte arrive au pouvoir. Consul puis premier consul, il a le souci d'une France apaisée, organisée ordonnée.

Le schisme continuait à diviser la France, il contribuait les pays voisins à s'allier. L'opposition entre évêques constitutionnels et évêques émigrés, une cinquantaine, tous conservateurs, entre prêtres jureurs et insermentés ne pouvait que susciter des troubles. Avoir un désordre intérieur tout en menant des guerres de conquête ne pouvait plaire à Bonaparte.

L'occasion vint quand le vieux pape Pie VI, élu en 1775, mourut en 1799, exilé à Valence. Son successeur, Gregorio Chiaramonti, est élu en 1800 et prend le nom de Pie VII. Il estime lui aussi que la situation est intolérable et qu'il faut trouver un moyen de sortir de la crise.

Dix mois de négociations, ce qui est très court pour le Saint-Siège et très long pour Bonaparte, et le Concordat est signé.

Que dit-il ? Pour réconcilier l'Église et la Révolution, le pape reconnaît la République Française et demande la démission de tous les évêques, réfractaires et constitutionnels. Le Concordat prévoit la désignation de nouveaux prélats nommés par le premier consul et institués par Rome. Il consacre la vente des biens du clergé et organise le culte sur les bases fixées en 1790 : rétribution des évêques et des curés qui prêteront serment de fidélité, redistribution des sièges épiscopaux par départements. Il est muet pour le clergé régulier. Le Concordat admet de fait la liberté des cultes, et consacre la laïcité de l'état-civil.

Bien, mais l'Église dans tout cela ? On ne le vit pas de suite, mais l'autorité de l'Église de Rome devient infiniment plus grande qu'avant 1789. Les évêques ont tous démissionné ; finie leur vieille indépendance ! Les bénéfices disparus, les curés sont tous nommés par l'évêque ; ils sont directement soumis à Rome.

Et cependant, comme on pouvait l'imaginer, le Concordat mit beaucoup de temps à être appliqué. L'histoire de Walrand est là pour nous montrer, douloureusement, ce chemin difficile vers la concorde et la paix.

## Table des matières

Les origines _____	9
Jeunesse _____	11
Études universitaires _____	11
Astrologie, graphologie _____	14
Les testaments _____	15
Le patrimoine de Walrand _____	18
La fondation Henrotte _____	19
Wibrin et Ollomont _____	22
Houmont et Rechrival _____	43
Remonville _____	50
Le Général baron Nicolas _____	59
Nicolas-Joseph Frenoy _____	64
L'art de guérir _____	68
La fin d'une vie _____	70
Généalogie Frenoy _____	76
Familles alliées (en ordre alphabétique) _____	86
Notice historique _____	92